

Toulouse, le 12 avril 2021

Président de la CLE
Membre du comité de bassin
Membre du comité national de l'eau

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Locale de l'Eau Garonne

Objet : Compte-rendu de la CLE du 26 mars 2021

Mesdames, Messieurs,

Suite au renouvellement de la CLE par arrêté préfectoral, nous avons pu tenir une séance plénière le 26 mars dernier. Je vous remercie de votre participation à cette séance qui a dû se tenir en visioconférence. J'ai le plaisir de vous en transmettre le compte-rendu ci-joint.

Nous avons donc lancé la mise en œuvre opérationnelle du SAGE approuvé après 2 années de préfiguration en 2019 et 2020 et validé le protocole d'accord avec le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne qui sera notre structure porteuse.

Le tableau de bord, sur lequel nous avons donné un avis favorable unanime, permettra un suivi fin du déploiement de nos actions et contribuera à leur évaluation.

La Charte Garonne et confluences, fruit de deux années de concertation appuyée, donne un cadre de cohérence d'actions sur le lit et les berges de la Garonne en accord avec Natura 2000.

Enfin, nous avons examiné le programme d'animation de la CLE pour 2021, qui ouvre le premier cycle de 3 ans de la mise en œuvre du SAGE pour lequel des animations complémentaires sur la qualité des eaux, la gestion quantitative et le changement climatique seront mises en place.

Je suis bien entendu à votre disposition, ainsi que les référents territoriaux de la CLE, pour tout échange relatif à la mise en œuvre du SAGE et vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Thierry SUAUD

Ordre du jour, liste des présents, représentés et excusés : voir en fin de procès-verbal.
Le diaporama présenté en séance est disponible sur le site Internet : www.sage-garonne.fr

Les convocations à cette séance plénière accompagnées de l'ordre du jour avaient été adressées aux membres de la CLE par courrier le 19 février 2021 (cf. annexe).

Lors de cette séance plénière, 61 membres de la CLE étaient présents ou représentés (11 pouvoirs). 80 personnes ont assisté à la séance (74 connectés à distance, 6 en salle de visioconférence à la Région)

Introduction

Vincent CADORET (Chef de projet SAGE Garonne, SMEAG)

Bonjour à tous. Comme indiqué à l'écran, la réunion est enregistrée son et image. La liste des participants sera récupérée auprès du logiciel de visioconférence. On aura trace des connexions des uns et des autres.

Thierry SUAUD (Président de la CLE du SAGE Garonne, Conseiller régional, membre du comité national de l'eau et du comité de bassin Adour-Garonne)

Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonjour. Merci à toutes et tous pour votre participation. Merci de signaler, si d'aventure on ne s'entendait pas, afin de savoir qui, en cours de route, serait coupé de la réunion. Vous avez un numéro de portable pour contacter, le cas échéant, de façon à raccrocher la réunion. En Visio, il faut toujours prévoir les décrochages, c'est important.

Nous sommes aujourd'hui sur une réunion de séance plénière de la CLE, mais pour laquelle aucun quorum n'est exigé au regard du Code de l'environnement. Donc, nous pouvons utilement délibérer.

Peut-être vous souligner des éléments en introduction de cette séance, d'abord pour vous rappeler c'est que si nous nous retrouvons aujourd'hui c'est parce que depuis que nous avons adopté le SAGE en février 2020, il a dû être approuvé par arrêté des 7 préfets, en juillet 2020. (Nous avons aujourd'hui un document qui a à la fois une portée juridique, comme un SDAGE, comme d'autres documents de planification et qui donne un cadre général opposable dont, finalement, on peut pressentir que certains ne connaissent pas encore la portée du SAGE. Il va falloir faire un gros travail de relation, de communication, de mise en œuvre. Pour porter ce document, nous avons un nouveau site Internet, une identité graphique qui me semble positive. C'était important de pouvoir nous retrouver aujourd'hui pour lancer la mise en œuvre opérationnelle du SAGE.)

Nous avons dû attendre que Monsieur le Préfet prenne un arrêté pour permettre à de nouveaux membres de siéger. Nous les accueillons avec plaisir. Nous allons délibérer sur les principes de mise en œuvre territoriale et thématique. Rappelons, pour les nouveaux, que nous avons eu 2 années de préfiguration de la mise en œuvre du SAGE, donc nous sommes armés pour un travail à la fois thématique et territorialisé.

Nous allons ensuite délibérer, si vous en êtes d'accord, sur notre protocole d'accord avec le SMEAG qui doit être notre structure porteuse et qui traduit les engagements nécessaires en termes de mode de travail, de relations entre nous et de moyens à mettre en œuvre. Nous adopterons un tableau de bord pour suivre la mise en œuvre du SAGE, son évaluation, 2 mots qui sont récurrents dans nos discussions et nos exigences.

La charte Garonne et confluence qui était passée en bureau permettra de proposer une cohérence sur le corridor Garonne. Cet enjeu de la cohérence sur le corridor Garonne et du cadre qui permet cette cohérence, c'est bien là l'enjeu du SAGE. Même si l'année 2021 est entamée et que du travail a déjà été fait, nous adopterons notre feuille de route 2021.

Pour les anciens, on a 10 ans de travaux derrière nous pour l'élaboration du SAGE. Il faut rappeler que ce temps long n'a pas été inutile et en même temps c'est terrible que de faire face à un temps long quand nous sommes sur des enjeux d'urgence puisque nous sommes bel et bien face à un enjeu transversal d'adaptation au changement climatique et de lutte contre le réchauffement climatique. Nous avons donc véritablement besoin de poser dans le paysage des engagements forts, mais il a fallu 10 bonnes années pour y parvenir.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de décliner le SAGE sur les différents territoires du corridor Garonne ce qui nous permettra une vraie force opérationnelle avec les Commissions territoriales. Je salue quelques-uns des Présidents de Commission, j'ai entendu Jacques BILIRIT, Hervé GILLÉ ou Véronique COLOMBIE.

L'enjeu sera pour nous aussi de « forcer » cette identité Garonne. Vous vous rappelez que dans nos débats, régulièrement il y a des enjeux d'appropriation du sujet SAGE, il y a des enjeux d'identité de notre corridor Garonne. Les antinomies ou les oppositions amont/aval que nous évoquions ensemble il y a quelques années sont, je crois, tellement derrière nous que le sujet n'est plus là. On est bien dans une logique d'identité Garonne avec un enjeu d'actions de communication à programmer dans un cadre de 3 ans. Je veux rappeler que pour chacune de nos actions, des débats de financement ont eu lieu depuis la fin de l'année dernière et que l'Agence de l'eau, partenaire important que je salue, financera nos actions. Nous avons des coopérations transfrontalières avec le Val d'Aran, nous sommes aussi concernés par le projet de territoire Garonne Amont. Je veux ainsi saluer Jean-Michel FABRE dont j'ai entendu le nom tout à l'heure qui porte ce sujet.

Nous aurons des avis règlementaires à rendre et je crois que c'est important parce que nos débats vont maintenant impacter. Nous prenons rang, en fait, dans le monde institutionnel et nos débats vont impacter dorénavant des porteurs de projets, des collectivités, des institutions. Ainsi, nous avons, par exemple, un avis à rendre sur le dossier ligne Montréjeau-Luchon. Il ne s'agit pas pour nous de juger de la nécessité de ce transport. S'il fallait avoir un avis, je pense qu'il faut que cette ligne puisse voir le jour, mais nous avons notamment une alerte sur la prise en compte de l'enjeu zones humides dans ce dossier.

Donc, c'est bien là aussi, maintenant, notre rôle que d'être des vigies de ces sujets liés au SAGE dans les différents dossiers. Nous aurons, bien sûr, des avis sur les SCoT et les PLUi. Donc, toute cette méthode pour rendre des avis aussi, nous allons la peaufiner entre nous. Nous allons avancer en marchant et nous verrons bien à l'usage.

Je veux dire aussi, parce que le SMEAG nous supporte, au sens positif du terme, depuis le début, que nous avons bien travaillé aussi aux complémentarités avec la structure porteuse. C'est important de le

souligner parce que nous sommes dans une autre ère. Il y a 10 ans, c'étaient des difficultés relationnelles, pour faire vite. Aujourd'hui c'est aussi loin derrière nous que les antagonismes supposés amont/aval. Nous nous comprenons et avec le SMEAG, il y a un vrai travail d'intégration, de complémentarité, notamment sur le volet des ressources humaines. C'est aussi important de le dire, de rechercher l'optimisation à tous les points de vue. C'est un travail que nous faisons avec les partenaires, les collectivités, l'Agence de l'eau, l'État, mais je veux saluer le SMEAG à cette occasion.

Un mot du PGE aussi parce qu'il a joué un rôle dans notre vie de CLE. Nous avons suspendu nos travaux pendant un temps de latence, pendant la révision du PGE, et historiquement nous nous étions toujours dit que les choses n'étaient pas tout à fait dans l'ordre. Il y avait un PGE et pas de SAGE, et nous disions que le PGE correspondrait, à terme, en quelque sorte, au volet quantitatif du SAGE et donc ce essentiel volet gestion quantitative de notre SAGE est à souligner aussi. Dans les moyens impartis aujourd'hui, l'animation sur ce sujet est renforcée avec un poste affecté au SAGE, en lien avec l'Inter-SAGE. On a là aussi les moyens d'avancer en cohérence. Ce ne sont pas des dossiers qui peuvent être séparés, tout simplement.

Je redis un mot de la prise en compte du changement climatique, c'est l'enjeu du projet « Life, eau et climat ». La lettre numéro 12 que nous publierons revient sur ce sujet du projet Life et si certains veulent en dire un mot tout à l'heure, ils le pourront.

Après ces quelques éléments de contexte je proposerais, s'il le souhaite, à Jean-Michel FABRE qui est Président du SMEAG, invité aux réunions de CLE comme je le suis par le SMEAG en tant que Président de la CLE de dire un mot. Hervé GILLÉ aussi bien sûr, qui est Vice-Président de la CLE, Conseiller départemental de Gironde et qui, comme Sénateur, a été désigné au Conseil national de la mer et des littoraux. On voit la poursuite de ton engagement résolu. Hervé, Jean-Michel et toi pourrez nous dire un mot, mais je veux juste, avant de vous laisser la parole, rappeler que nous avons un nouveau SDAGE en consultation, que la CLE rendra un avis. On vous proposera des modalités pour rendre cet avis. Se réunir est difficile, se consulter ou se concerter par mail et faire un tour d'horizon entre nous pour rendre un avis est possible. Donc, nous vous proposerons cette méthode. L'Agence a mis en place la stratégie territoriale Garonne ; par rapport aux documents plus anciens nous voyons que le rôle des CLE est rappelé dans ces documents. Il y a une intégration et le paysage institutionnel de ce monde de l'eau prend forme et renforce sa cohérence.

Voilà quelques éléments que je voulais vous dire en concluant par l'étude évaluative nationale des SAGE menée par le Ministère. Le SAGE Garonne est un des 10 SAGE nationaux qui ont été audités, certains d'entre vous ont potentiellement pu être audités, je l'ai été. J'ai pu rappeler à la fois le parcours qui a été le nôtre, j'ai insisté beaucoup sur la cohérence du périmètre puisque c'était une question dont la réponse n'allait pas de soi. J'ai expliqué l'enjeu de territorialisation, et que nous étions en pleine discussion budgétaire, SMEAG, partenaires, collectivités, Agence, j'ai dit combien aussi j'étais optimiste sur la volonté des partenaires de mettre en œuvre le SAGE puisque nous avons déjà pu, 2 ans auparavant, commencer une préfiguration de la mise en œuvre du SAGE sur 2 volets essentiels :

- La question des zones humides ;
- La question de l'eau et de l'urbanisme dont les enjeux ne font plus débat aujourd'hui.

C'était important pour moi de le rappeler. J'ai insisté aussi sur les enjeux de gouvernance et sur cet objet un peu particulier que sont les CLE qui n'ont pas véritablement d'identité juridique, qui n'ont pas à proprement parlé de moyens financiers, mais que nous réglons en termes de relations avec la structure porteuse, avec ce protocole qui nous permet de fixer nos relations. La nature de la CLE ne crée pas problème par rapport à sa relation avec le SMEAG, au contraire. Tout fonctionne de mon point de vue. Si Jean-Michel FABRE veut dire un mot, puis Hervé GILLÉ.

Jean-Michel FABRE (Président du SMEAG, Vice-président du CD31)

Bonjour à tous et ravi de tous vous retrouver, même si c'est dans les conditions d'aujourd'hui en Visio. Pour reprendre ce que vient de dire à l'instant le Président de la CLE, on est sur un moment important et c'est vrai que si on regarde quelques années en arrière, aujourd'hui je pense qu'on est en ordre de bataille. On est en ordre de bataille sur un sujet qui, à l'évidence, est un sujet plus d'actualité que jamais. Je crois que tous ceux qui sont impliqués sur tous ces sujets autour de l'eau ont pleinement conscience que le changement climatique, non seulement est devant nous, mais est là. Il va plus vite que ce qui avait été annoncé. On est soumis chaque année à des conditions de plus en plus difficiles. On a pris collectivement 10 ans pour arriver à aboutir à ce SAGE, mais aujourd'hui il y a urgence à pouvoir mettre en œuvre l'ensemble des mesures et pouvoir travailler.

Quelques remarques, effectivement, par rapport au fait que le SMEAG soit porteur. Déjà, vous remercier de la confiance qui est faite sur le SMEAG, de ce cheminement qui a été fait ensemble, mais aussi de la responsabilité qui est aujourd'hui celle du SMEAG. Le travail de ces derniers mois a été un travail très important, Thierry SUAUD l'a dit, un travail pour faire en sorte qu'au niveau du SMEAG les différentes missions soient bien complémentaires, que l'on cherche l'efficacité collective et que tous les sujets sur lesquels le SMEAG intervient aujourd'hui soient en phase avec ce cadre qui désormais s'impose à nous tous, qui est celui du SAGE. Tout à l'heure, on a dit qu'il avait fallu 10 ans, on doit quand même aussi se dire qu'en 10 ans il s'est passé beaucoup de choses. En 10 ans, il y a la GEMAPI qui est passée par là qui a organisé après avoir désorganisé beaucoup de choses et on n'est pas encore au bout de l'organisation derrière. Il a fallu et il faudra faire avec ce sujet-là. Mais il y a eu, tu l'as cité Thierry, l'émergence des projets de territoire qui sont un nouveau cadre de travail aussi avec lesquels on doit apprendre à travailler d'une manière différente, je vais y venir.

Sur les grands sujets, gestion quantitative, un PGE validé alors que le SAGE n'était pas en place, donc il faut tout remettre dans l'ordre, je partage pleinement, sachant que le SMEAG a une double mission : une mission qui est aujourd'hui d'accompagner la mise en place du PGE désormais dans le cadre du SAGE et on va dire sur du long terme, mais a aussi la responsabilité très concrète chaque été. Quand je dis « chaque été », maintenant il faut dire « chaque période qui va du printemps à l'automne » de s'occuper de tout ce qui est gestion de l'étiage. Le fait d'être à la fois sur l'accompagnement politique de long terme et la mise en œuvre très concrète tous les étés de cette gestion des étiages est une force, je pense, parce que cela permet tout de suite d'être dans l'action et de voir que certaines des batailles que nous menons ensemble se traduisent dès l'été suivant par une meilleure capacité à s'adapter à ces sujets-là. Je dois vous dire que l'on est en pleine discussion pour préparer la saison qui vient avec de bonnes nouvelles c'est que les réserves sont pleines, les nappes sont plutôt à de bons niveaux. Des nouvelles plus compliquées c'est qu'on n'aura pas un manteau neigeux très important et comme c'est maintenant de plus en plus la règle, on partira très tôt avec la fin de la fonte des neiges. Cette question de la gestion quantitative s'intègre dans l'ensemble des actions et je partage tout à fait ce qui a été dit tout à l'heure. Aujourd'hui, on a un PGE en cohérence avec le SAGE. Pour ce qui est du SMEAG et ce qu'il doit mettre en œuvre, il a des missions aussi de mise en œuvre très concrète tous les étés.

Deuxième point sur lequel je voudrais aussi donner un éclairage : les projets de territoire. Tout à l'heure, tu en as parlé Thierry, je crois qu'aujourd'hui on est en train de construire une nouvelle manière de travailler, chaque territoire doit prendre ses responsabilités. Il revient aux structures qui sont à l'échelle linéaire de la Garonne et à des échelles plus larges de veiller à la cohérence d'ensemble, mais cela responsabilise bien chaque territoire. Sur beaucoup de sujets qui étaient dans le PGE, qui sont dans le SAGE sur lesquels on fixe des règles, on donne des perspectives, il revient aux projets de territoire de les mettre en œuvre de manière concrète, opérationnelle, de trouver les opérateurs locaux et d'avancer. Sur ce sujet, une petite annonce que je peux faire aujourd'hui puisque le Préfet nous l'a faite avant-hier, le projet de territoire Garonne Amont vient d'être reconnu par le Préfet. Nous devrions recevoir son courrier dans les jours qui viennent, il l'avait signé il y a 3 jours. C'est une bonne nouvelle parce que cela veut dire que le travail qui avait déjà été engagé est maintenant dans un cadre

parfaitement reconnu, officiel et on va pouvoir contribuer à l'ensemble des éléments qui sont devant nous.

Dernier point et je voudrais insister sur ce sujet, c'est le travail qui a été fait au niveau de l'organisation du SMEAG, être à la hauteur des besoins qui assurent le SAGE. Il y a un travail très approfondi qui a été fait entre les responsables du SAGE, du SMEAG, mais aussi avec toutes les collectivités qui composent le SMEAG et avec l'Agence de l'eau pour trouver un bon équilibre et avoir une montée en charge progressive, des capacités à répondre aux besoins du SAGE qui ont été fixés tout en faisant en sorte que l'on optimise nos ressources humaines. Effectivement quand on travaille, cela a été évoqué, sur la gestion quantitative il faut que l'on soit en capacité de travailler sur tout ce qui est fixé par le SAGE, tout ce qui est fixé par le PGE et il faut en même temps que l'on soit en capacité de répondre à des questions du quotidien sur la gestion de l'étiage.

Cela veut dire qu'aujourd'hui les équipes du SMEAG doivent être en capacité de travailler sur les différents sujets, de mobiliser les ressources quand il y en a besoin sur tel ou tel sujet, mais avec une parfaite transparence sur comment sont fléchés et comment sont financés ces différents postes. Je voudrais remercier pour le travail continu qui a été fait entre le SAGE, le SMEAG, l'Agence de l'eau, l'ensemble des collectivités pour que l'on aboutisse à l'organisation que l'on a aujourd'hui, qui devra évoluer. On continuera à avoir des discussions, n'en doutons pas. Il faudra être vigilant pour que les moyens soient à la hauteur des ambitions, mais d'ores et déjà on a, je pense, déjà bien avancé sur ces sujets-là.

Voilà, très heureux d'être invité à cette CLE du SAGE et vous dire que le SMEAG fait tout ce qu'il faut aujourd'hui pour être au service de la mise en œuvre de ce SAGE qui est désormais notre règle commune.

M. SUAUD

Merci, Jean-Michel. Hervé, veux-tu dire un mot ?

Hervé GILLE (Vice-président de la CLE, Sénateur de Gironde, Conseiller départemental)

Je voulais vraiment vous saluer vous toutes et vous tous. J'ai un vrai plaisir à vous retrouver en attendant de vous retrouver physiquement. Je serai assez rapide, mais je voudrais saluer tous les cheminements et les aboutissements qui nous permettent aujourd'hui de travailler ensemble dans des directions que nous avons pu partager. Ce sont des éléments très importants. Jean-Michel FABRE l'a souligné également. Je souligne aussi la présence de Jacques BILIRIT qui a été un ancien Président du SMEAG et on voit tout l'intérêt du travail autour de ce que l'on a essayé de mettre en place, d'une intelligence collective pour aboutir aujourd'hui à un cadre qui soit le plus partagé possible.

Je voulais simplement vous assurer de tout mon intérêt dans le suivi des travaux, bien sûr, en tant que parlementaire et de mon engagement pour essayer de relayer au mieux les enjeux sur le plan national. Comme Thierry a pu l'indiquer, des enjeux fondamentaux aujourd'hui, c'est bien sûr l'enjeu financier et de faire en sorte que l'on puisse créer les conditions de mise en œuvre de l'ensemble de nos plans d'action. Ces évolutions qui sont quand même significatives s'inscrivent aujourd'hui dans des enjeux très importants sur les politiques de l'eau, à quelques jours de la Journée mondiale de l'eau, il faut l'indiquer. On voit bien que l'approche globale est plus que jamais nécessaire. La notion d'acceptabilité des projets, comme Jean-Michel a pu également le souligner, est une notion très importante et les projets de territoire, aujourd'hui, sont sans doute un des outils les plus pertinents pour partager ensemble à la fois les enjeux et la manière de les aborder tout en essayant de créer les éléments de la cristallisation de l'action politique. On aura besoin, bien sûr, de retours d'expériences significatifs sur ces sujets-là.

La Garonne a vécu un évènement assez important, il faut l'indiquer, il y a quelques semaines avec un évènement en termes d'inondation qui était quand même fort puisqu'il ressort d'un cycle de 20 ans. Il a permis de réveiller les consciences collectives et de rappeler aussi que ce fleuve a une histoire et que sur l'ensemble de son linéaire il est également impactant, mais qu'il faut vivre avec cette histoire et cette culture. Cela doit faire partie aussi de notre réflexion globale.

J'en finirai là, simplement, en vous remerciant et en espérant que nous puissions continuer à travailler de cette manière positive dans les semaines, les mois et les années qui viennent. Merci beaucoup.

1. Approbation et mise en œuvre du SAGE

M. SUAUD

Je vais laisser tout de suite la parole à Vincent pour rentrer dans le vif de nos travaux et je propose qu'après chaque point de présentation vous vous manifestiez si vous souhaitez prendre la parole. Donc, premier point de notre ordre du jour sur les suites de l'approbation et la mise en œuvre du SAGE.

M. CADORET

Merci, Monsieur le Président.

Pour commencer, un rappel sur le fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau qui est détaillé dans les règles de fonctionnement que la CLE a modifié en février de l'année dernière, qui rappelle le rôle du Président et du Premier Vice-Président qui sont élus au sein du premier collège, les différentes présidences des Commissions géographiques, le rôle de la structure porteuse, les modes d'organisation de la cellule d'animation qui est placée sous l'autorité du Président de la CLE. Un point important, la Commission Locale de l'Eau avait donné délégation à son bureau pour rendre les avis sur les différents dossiers sur lesquels elle était consultée au titre de ses obligations réglementaires.

La Commission Locale de l'Eau en format de séance plénière aujourd'hui est assistée par son bureau qui est une sorte de Commission permanente. Le bureau de la CLE compte 31 membres dont la répartition est la même que celle au sein de la Commission Locale de l'Eau à savoir la moitié des membres est du premier Collège donc représente les collectivités territoriales, un quart des membres sont des représentants des usagers, et le dernier quart des représentants des services de l'État et de l'administration.

Les règles de fonctionnement fixent les différents délais de convocation, de fonctionnement des instances que sont à la fois les Commissions géographiques, mais aussi les groupes thématiques. Les règles de fonctionnement indiquent aussi que le groupe de suivi et d'évaluation qui est le Comité technique de la Commission Locale de l'Eau est amené à faire les propositions techniques aux différentes instances. Enfin, les règles de fonctionnement précisent la composition de l'Inter-SAGE Garonne. L'Inter-SAGE Garonne est constitué autour du bureau de la Commission Locale de l'Eau en associant les différents représentants des SAGE des bassins versants adjacents.

L'actualisation de la composition de la Commission Locale de l'Eau, vous disiez Monsieur le Président, est un arrêté récent du 4 février 2021. Cet arrêté court jusqu'à fin novembre 2022 puisque le mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau est de 6 ans et la CLE a été installée en novembre 2016. Les désignations dans la CLE sont réglées par le Code de l'environnement puisque c'est en partie les associations départementales des Maires qui font les désignations. À l'occasion de ce renouvellement à la suite des élections municipales, à l'issue d'un travail entre les Directions départementales des territoires et les Conseils départementaux, plus de représentants d'établissements publics et de coopération intercommunaux chargés de la GEMAPI, que ce soient des Communautés de communes ou des syndicats, ont été intégrés dans la CLE. Un membre supplémentaire qui représente le bassin versant de l'Ourse qui est situé dans le 65. Ce bassin versant a été intégré au périmètre du SAGE à la suite de l'extension du périmètre conduite en 2019 du fait de l'émergence du SAGE Neste et Rivières

de Gascogne. C'est Monsieur DURAN de la Communauté Neste Barousse qui est le représentant de ce territoire.

Du fait de cette actualisation, le bureau de la Commission Locale de l'Eau voit 3 modifications :

- Représentation du Syndicat mixte Garonne Amont qui est situé sur l'amont de la Haute-Garonne. Auparavant c'était la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges qui était membre du bureau. La Communauté de communes a délégué sa compétence GEMAPI au Syndicat mixte Garonne Amont. C'est Monsieur FRÉCHOU qui en est le représentant ;
- 2 modifications qui font suite à des fusions de Communauté de communes et de syndicats.

L'approbation du SAGE, l'arrêté préfectoral marque l'engagement juridique de la mise en œuvre et entraîne l'opposabilité juridique du SAGE. De ce fait, la Commission Locale de l'Eau, vous le disiez, Monsieur le Président, démarre son activité réglementaire pour assurer la compatibilité des projets avec le plan d'aménagement et de gestion durable et la conformité avec le règlement. Le règlement du SAGE est un document qui a une portée juridique bien plus forte que le plan d'aménagement et de gestion durable. Le règlement du SAGE porte sur 2 thématiques prioritaires à savoir la question de la préservation des zones humides et la deuxième règle sur le ruissellement en lien avec la question de la thématique eau, urbanisme, aménagement.

Le bureau de la CLE émet les avis par délégation de la CLE et il se réunira de manière trimestrielle pour rendre les avis. Les règles de fonctionnement précisent qu'une consultation par mail des membres du bureau est possible si les délais étaient trop serrés.

Voilà ensuite l'état d'avancement des différents schémas d'aménagement et de gestion des eaux sur la Commission territoriale Garonne du Comité de bassin. Vous voyez que les démarches avancent puisqu'on arrive sur une couverture pratiquement intégrale en SAGE avec 2 SAGE qui sont passés en élaboration avec une réunion récente de la Commission locale de l'Eau Neste et Rivières de Gascogne avec l'installation de la CLE et l'engagement de l'élaboration et le SAGE bassin versant des Pyrénées ariégeoises est un peu plus avancé puisque l'état des lieux a démarré. Il restera le SAGE Dropt qui est un peu plus à l'aval, qui concerne en majorité le Lot-et-Garonne qui est en phase de finalisation.

Le SAGE Garonne comporte 111 dispositions et 2 règles. C'est un ensemble d'actions à conduire pour répondre aux 5 objectifs généraux qui ont été définis par la CLE au cours de la concertation qui sont classés par ordre de priorité :

- Restaurer des milieux aquatiques, lutter contre les pressions anthropiques ;
- Contribuer à la résorption des déficits quantitatifs ;
- Intégrer la politique de l'eau dans la politique d'aménagement ;
- Communiquer et sensibiliser pour créer une identité Garonne. C'est un objectif un peu spécifique pour un schéma d'aménagement et de gestion des eaux, mais qui répond aux spécificités de ce périmètre corridor ;
- Créer les conditions structurelles de mise en œuvre du SAGE.

Les 2 règles :

- Préserver les zones humides et la biodiversité ;
- Limiter les ruissellements par temps de pluie.

Un schéma pour résumer la portée juridique du SAGE : le SAGE apparaît en vert au centre du schéma. Cela s'inscrit effectivement dans le cadre plus large qui est celui du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux à l'échelle du bassin Adour-Garonne. Vous voyez les différents rapports de compatibilité et de conformité du SAGE avec les différents projets et documents de planification.

Sur les principes de mise en œuvre qui ont été approuvés lors de la préfiguration, ils ont été proposés et confortés suite à des recommandations fortes de la Commission d'enquête publique et du Conseil

général de l'environnement et du développement durable puisque les 2 instances nous enjoignent d'agir de manière très urgente, de communiquer et d'affecter les moyens nécessaires.

Ce qui a été proposé c'est de structurer cette animation de la mise en œuvre du SAGE par cycle de 3 ans pour que l'on puisse aussi définir un ensemble d'objectifs et faire des évaluations de manière périodique avec un premier cycle sur les années 2021, 2022 et 2023, ce qui permet aussi à cette durée de 3 ans d'adosser ce cycle d'animation à un contrat de progrès avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne qui soutient et accompagne de manière très volontaire les actions de la Commission Locale de l'Eau.

On mobilisera aussi des financements européens avec le projet LIFE, c'est déjà fait, avec aussi le projet POCTEFA, en particulier sur l'approche transfrontalière. Ce sont des choses que l'on est en train d'étudier, mais ce n'est pas limitatif.

Le contenu est bien défini par les dispositions du SAGE qu'il s'agit donc de mettre en musique et de déployer de manière progressive avec une animation à double entrée. Vous le disiez, Monsieur le Président, à la fois une entrée par Commission géographique d'une part et par thématique d'autre part. Cette animation à double entrée a été testée en préfiguration pendant 2 ans et au sein de l'équipe d'animation qui est localisée au SMEAG, on s'est organisé pour avoir des référents territoriaux par Commission géographique qui puissent chacun avoir une approche la plus globale possible du territoire sur lequel ils sont référents. Et aussi, chacun a une spécificité thématique, j'y reviendrais tout à l'heure, cela a été indiqué avec un rôle central des 6 Commissions géographiques de la Commission Locale de l'Eau. Ce qu'il est souhaité c'est une traduction territoriale opérationnelle du SAGE. Voilà cette carte du périmètre du SAGE, puis des 6 Commissions géographiques. De l'amont vers l'aval, sur la partie Val d'Aran et transfrontalier, vous avez à chaque fois le Président de la Commission géographique et entre parenthèses le référent au sein de l'équipe technique au SMEAG. Sur ces territoires, vous vous en doutez, entre la Garonne pyrénéenne qui est la Commission géographique numéro 1 et la Garonne girondine ou la Garonne marmandaise, on a des contextes locaux qui sont différents, bien évidemment. Chaque Commission sera appuyée par un Comité technique local qui sera lui-même animé par le référent territorial que j'évoquais tout à l'heure. Ces principes de travail sont développés dans la note qui est la pièce 1-C du dossier de séance qui s'appelle « Mise en œuvre du SAGE par les Commissions géographiques ».

De manière croisée, de manière matricielle, l'animation des volets et des groupes thématiques du SAGE, les collègues sont avec nous en salle de visioconférence ce matin, le volet zones humides et les synergies avec Natura 2000 c'est Monsieur BEAUJARD et Madame BOSCUS, la question des chartes Garonne et confluences, c'est le référent thématique DPF GEMAPI, Monsieur TRÉGUER, sur le volet aménagement c'est Monsieur ROCHE qui est absent ce matin, mais qui suit ce dossier de près, sur le tableau de bord et l'Observatoire Garonne, Loïc GUYOT qui fera une présentation tout à l'heure, de la même manière que l'on aura une présentation sur la charte. Sur le projet LIFE eau et climat dont j'ai assuré la préparation et le lancement, on a un recrutement en cours sur ce projet. Il y aura aussi une entrée sur la qualité des eaux qui est travaillée avec cohérence avec les actions du Groupe Migrateurs Garonne. Et la gestion quantitative, l'articulation avec les PTGE et le PGE, c'est moi-même qui suis référent, mais vous le disiez, Monsieur le Président, que l'on a un recrutement en cours sur cette question pour déployer les différentes actions.

Tous ces principes de mise en œuvre sont présentés et détaillés dans un document qui était dans le dossier de séance qu'on a appelé « la profession de foi de la Commission Locale de l'Eau » qui rappelle, je le redis, les approches territoriales d'une part et thématiques d'autre part.

M. SUAUD

Je ne sais pas si certains d'entre vous souhaitent intervenir. Il n'y a pas d'interventions particulières. C'est un rappel pour beaucoup d'entre nous et beaucoup d'entre vous sont déjà dans l'action. Je veux saluer notamment les Présidents des Commissions territoriales et les membres. On a régulièrement les comptes-rendus de ces travaux qui montrent combien on est engagé sur les territoires.

Monsieur Patrice RENARD de Launaguet, vous avez la parole.

M. RENARD (Mairie de Launaguet)

Bonjour. Merci de me donner la parole. Je voulais juste faire une petite remarque par rapport au SAGE et à certaines évolutions législatives. Il y a actuellement un projet de loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Notamment il y a un projet de modification dans le Code de l'environnement. C'est un nouvel alinéa qui serait ajouté à l'article L.210-1. Pour les spécialistes, ils seront peut-être de quoi il s'agit. Je voudrais juste lire le texte qui peut éventuellement avoir une incidence sur la façon de gérer les dégradations ou les compensations. Peut-être que vous pourrez m'en dire plus. C'est un nouvel alinéa : « *Le respect des équilibres naturels implique la préservation et, le cas échéant, la restauration des fonctionnalités naturelles des écosystèmes aquatiques et de leur interaction. Ces fonctionnalités sont essentielles à la reconquête de la biodiversité, à l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à l'atténuation de ces méfaits et participent à la lutte contre les pollutions.* » Est-ce que dans les actions, et si on regarde au niveau des zones humides, il y a parfois des détériorations de zones humides avec des compensations ? Est-ce que ce nouvel alinéa ne va pas obliger, finalement, à maintenir les zones humides simplement avec empêchement de les dégrader ?

M. SUAUD

J'ai l'impression qu'il y a des éléments de réponse ici, on vous les apporte.

Mathieu BEAUJARD (Chargé de mission zones humides et biodiversité, SMEAG)

Effectivement, c'est une modification de la loi intéressante, mais qui confirme ce qui a été inscrit dans le cadre du SAGE c'est-à-dire le respect de la séquence : « éviter, réduire et compenser » pour restaurer dans le cadre des compensations les fonctionnalités des zones humides perdues. On est dans la droite lignée de la méthode nationale qui a été mise en place par l'OFB pour évaluer ces compensations, pour faire des compensations qui restaurent les fonctionnalités perdues des zones détruites. Sachant que, j'y reviendrai tout à l'heure, la règle zones humides du SAGE prévoit la non-destruction des zones humides identifiées dans le cadre du SAGE, dans le cadre des dossiers d'aménagement soumis aux procédures IOTA et ICPE assez techniques. C'est une règle assez forte pour la préservation des zones humides.

M. GILLÉ

C'est un sujet que l'on retrouve effectivement par ailleurs. Je pense qu'il n'y a pas de difficultés, bien au contraire. Cela confirme quelque part des orientations globales sur ce sujet-là. Un des éléments qui devra être travaillé très certainement au niveau législatif, et peut-être dans le cadre de ce projet de loi, c'est la qualité des compensations c'est-à-dire comment on les évalue et comment on les évalue dans le temps. C'est un élément qui est important parce qu'il permet de travailler sur ce que l'on appelle aussi « l'acceptabilité ». Pour travailler sur l'acceptabilité, il faut essayer de créer un cadre de référence et une méthode qui permettent à chacun de bien mesurer les efforts que les uns et les autres font. La qualité des compensations, à ce niveau-là, est un élément déterminant. Je voulais le souligner.

M. SUAUD

Donc, un projet de loi à travailler.

M. GILLÉ

Il vient d'être débattu à l'Assemblée nationale et il va arriver au Sénat au mois de mai. Il y a eu un travail parlementaire assez considérable là-dessus. Peut-être que l'on aura l'occasion de recommuniquer sur le sujet.

Jean-Pierre JENN (FNE)

Je voulais intervenir, il faut rappeler aussi que le taux de compensation avait été diminué lors des dernières réunions du SAGE. On avait demandé un taux d'augmentation de compensation très supérieur à ce qui était proposé et cela a été refusé par l'ensemble des acteurs.

M. SUAUD

Oui, dans ce cas-là nous avons une audace et une exigence plus forte que celle du SDAGE et effectivement, dans le cadre de l'enquête publique, on s'est retrouvé dans une situation où il a fallu ramener notre ambition au niveau du SDAGE. C'est exactement le contexte que vous évoquez, Monsieur JENN.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole à ce stade ? Pas de prise de parole.

On continue, si vous voulez bien, sur le bilan 2019-2020 qui étaient nos années de préfiguration de la mise en œuvre du SAGE.

M. CADORET

Cette préfiguration a permis un renforcement progressif de l'animation, en application à l'époque du projet de disposition V.7. La disposition V.7 est celle qui est relative aux moyens nécessaires à l'animation du SAGE Garonne. En 2019, un passage de 2,5 à 4 ETP et en 2020 un passage de 4 à 5,6 ETP. Je parlerai de l'année 2021 tout à l'heure.

Cette préfiguration a permis notamment de construire le tableau de bord de la mise en œuvre, de déployer l'animation de manière pilote sur les Commissions géographiques 4 et 5 avec l'entrée sur le sujet des zones humides, lancer la mise en œuvre du volet aménagement du SAGE qui correspond à l'objectif général numéro 3 qui dit : « Intégrer les politiques de l'eau dans les politiques d'occupation des sols et d'aménagement. », ciblé sur les Commissions géographiques numéro 2, c'est ce qui concerne la Métropole toulousaine et la Commission géographique numéro 6 est celle qui concerne la Métropole bordelaise. Forcément, ce volet aménagement est mis en œuvre en interaction forte avec les porteurs des schémas de cohérence territoriaux, de PLU et/ou PLUi. Aujourd'hui, on dispose d'un plan de mesures sur 3 ans qui va nous permettre de dérouler le programme d'actions.

La Charte Garonne et confluence a été rédigée et sa traduction locale a commencé sur la Commission géographique 3, Garonne débordante. Ces 2 années de préfiguration ont permis de porter l'Inter-SAGE Garonne, en particulier avec les SAGE adjacents. Je salue les collègues animateurs qui sont connectés ce matin. Sur l'Inter-SAGE Garonne, on avait été amené à parler des questions de quantité et de qualité, notamment dans le cadre du continuum fluvio-estuarien sur la thématique particulière du bouchon vaseux.

Enfin, un engagement du travail avec le Val d'Aran puisque le Val d'Aran situé en Espagne, c'est là où se situent les sources de la Garonne et les acteurs de la Commission géographique numéro 1, celle qui est la plus en amont.

Pour faire un zoom sur le rapport d'activité 2020 puisque c'est un exercice imposé par le Code de l'environnement que la CLE examine ce rapport d'activité annuel.

Pour l'année 2020 :

- Finalisation du processus d'approbation, vous le disiez, Monsieur le Président ;
- Différentes mobilisations des instances que ce soit au niveau du groupe de suivi et d'évaluation, les instances territoriales, les instances thématiques ;
- Organisation d'ateliers de concertation plus transversaux ;
- Réunions du bureau de la Commission Locale de l'Eau et l'inter-SAGE.

En matière de communication, la nouvelle charte graphique, le nouveau logo, le nouveau site Internet, un ensemble de kakémonos dont vous pouvez en voir certains situés derrière, qui sont à disposition si vous le souhaitez pour des événements sur le territoire, création d'un compte Twitter et d'un compte Calaméo. Un compte Calaméo permet de mettre en ligne les documents de manière un peu plus interactive.

Il y a eu la consolidation du projet Life, eau et climat, un travail avec le Val d'Aran et la confédération hydrographique de l'Èbre avec notamment une contribution dans le cadre de la préparation de l'équivalent du SDAGE sur ce territoire de la Confédération hydrographique dans lequel sont situées les sources de la Garonne, finalisation de l'étude de priorisation et d'animation des zones humides sur la Commission géographique numéro 4 Garonne agenaise en synergie avec Natura 2000 et les interactions avec le projet de territoire Garonne Amont qui concerne l'amont du périmètre du SAGE sur les Commissions 1 et 2, projet de territoire Garonne Amont sur lequel la Commission Locale de l'Eau a été amenée à rendre un avis par l'intermédiaire de son bureau au mois d'octobre.

M. SUAUD

On a loupé tout à l'heure une demande d'intervention, notre collègue Monsieur LAJOURS qui souhaitait prendre la parole sur la présentation précédente. Si vous m'entendez, vous avez la parole. Je propose que l'on raccroche son intervention dans le cours de nos discussions. On continue.

M. CADORET

Rapidement, le bilan de cette préfiguration a permis un bon engagement des travaux, en interaction avec les projets des différents maîtres d'ouvrage et en application des priorités définies par la Commission Locale de l'Eau en février de l'année dernière. La production de supports de communication pour marquer le passage à la mise en œuvre et l'engagement d'une dynamique soulignée par les partenaires et accompagnée fortement par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Tout cela nous a permis d'étalonner nos modes de travail à la fois dans l'équipe avec ce croisement des approches territoriales et thématiques et aussi avec les partenaires puisqu'ils peuvent nous identifier sur les différents sujets et sur les différents territoires. Ce que l'on souhaite c'est s'adapter au plus près des besoins locaux et par conditions géographiques.

Cette diapositive est pour montrer quelques supports de communication qui ont été édités depuis le début de l'année 2020.

M. SUAUD

Si vous souhaitez prendre la parole, il n'y a pas de demande de prise de parole. On prend acte de cette présentation, c'est un bilan.

Les membres de la CLE n'émettent pas de remarques sur les principes de mise en œuvre du SAGE et sur le rapport d'activité 2020.

2. Protocole d'accord avec le SMEAG, structure porteuse

M. SUAUD

Ensuite, un point sur la mise en œuvre à travers le protocole d'accord avec le SMEAG. Tout d'abord, pour vous dire que ce document a été également présenté au sein du SMEAG, à son Conseil syndical qui en a délibéré et il a donc une valeur d'ores et déjà puisqu'il est porté par le SMEAG au sein duquel un certain nombre d'entre nous participe aux travaux. Il y a bien un lien fort entre nous.

Ce protocole rappelle, bien sûr, qui est le SMEAG et quelles sont ses missions qui le prédisposent parfaitement à être candidat comme structure porteuse de la CLE et le prédisposent, au-delà, d'être candidat, à être structure porteuse de notre SAGE.

La structure porteuse peut être un syndicat mixte, il y avait d'ailleurs eu un protocole avec le SMEAG en 2012 qui fixait, comme aujourd'hui, les compétences de chacun, les engagements de chacun et les objectifs que nous devons atteindre ensemble. Tout ce processus s'est fait en parfaite mise en œuvre commune, la CLE restant l'instance politique, elle est plus large que ne l'est la représentation du SMEAG en termes d'acteurs puisque la CLE représente l'ensemble des usages de ce corridor Garonne. La CLE reste le pilote politique et le décideur des orientations et des priorités du SAGE et aujourd'hui de sa

mise en œuvre, le SMEAG est bien le support technique et nous assure son soutien fort puisque nous avons ensemble un objectif, en quelque sorte, de réalisation et de moyens à mettre en œuvre, à tenir.

Les moyens pour la mise en œuvre ont été adoptés le 10 février par le SMEAG. L'animation testée en 2020, en préfiguration, est reconduite et on augmente le pack pour aller sur le projet Life que j'évoquais, le volet qualité des eaux que nous avons également évoqué et pour renforcer le volet gestion quantitative du SAGE et porter les actions confiées par le PTGA sur la Commission géographique numéro 1. Une enveloppe également pour les études et les actions de communication de 165 k€, un enjeu vraiment de cette identité Garonne, de faire connaître, de porter un certain nombre de sujets.

Il faut peut-être à la lecture du document, vous souligner que le protocole, si vous l'adoptez, est établi pour la durée de mise en œuvre du SAGE approuvé, mais qu'il est révisable, donc il y a des séquences qui lient nos relations SMEAG/CLE avec la révision du SAGE. Il définit les missions, les priorités, les modalités de portage, le financement de l'animation et des opérations liées au SAGE, on en a dit un mot. Le SMEAG prend de son côté des engagements, la CLE pose aussi des engagements et il y a un engagement de parfaites relations institutionnelles entre nous. Je les évoquais tout à l'heure, le Président GILLÉ, à l'époque, avait choisi que je sois invité au bureau du SMEAG en tant que Président de la CLE et de la même façon, le SMEAG doit pouvoir participer aux travaux de la CLE. Il y a bien ce lien fort qui est créé, quelle que soit l'origine du Président de la CLE et du Président du SMEAG. Il se trouve que comme je suis Conseiller régional, je siège au SMEAG, mais cela pourrait ne pas être le cas pour un autre Président de CLE ou un Président de SMEAG pourrait ne pas être membre de la CLE. Voilà donc l'importance de tisser ces liens, de conforter ou de poursuivre ces liens, plus exactement.

Il y a l'enjeu de l'animation générale de la mise en œuvre du SAGE qu'il faut distinguer de la mise en œuvre des actions, c'est aussi l'engagement que ce protocole permet de sceller. Les priorités sont rappelées aussi dans le protocole de façon à ce que nous ayons une feuille de route, en quelque sorte, partagée pour les années à venir. Les enjeux que nous avons déjà évoqué ce matin d'identité Garonne, de principes de gestion et de priorités d'actions sur les zones humides, sujet dont on a reparlé à l'instant et qui est cher à chacun, l'approche globale pour intégrer la politique de l'eau dans la politique d'aménagement, autre élément sur lequel nous avons insisté pour préfigurer la mise en œuvre du SAGE. Les enjeux de restauration de zones humides, de valoriser les connaissances, diffuser les services rendus par les milieux aquatiques et les zones humides, faire émerger les projets de territoire pour la gestion de l'eau. On a salué d'ores et déjà le PTGE porté par le Département de la Haute-Garonne, mais d'autres sont aussi à saluer et vont nous permettre d'avancer. Mobiliser, optimiser la gestion des retenues existantes, là aussi un enjeu quantitatif, mais un enjeu raisonnable au vu de la situation climatique actuelle. Communiquer, sensibiliser, former sur le partage de la ressource en eau, et un travail sur les pollutions domestiques et l'assainissement. Voilà les priorités définies par la CLE, notamment.

Les questions financières, on en a dit un mot. Vous savez tous que de toute façon nos discussions seront aussi forcément annuelles sur ces questions financières, même si on a une perspective ou une trajectoire triennale, on reste en échange régulier avec nos financeurs, à la fois les collectivités et l'Agence de l'eau.

Le protocole est révisable tous les 3 ans, mais il est aussi lié à l'évolution du SAGE, encore une fois, donc nécessairement révisable en fonction de la révision du document qui justifie ledit protocole. Je ne sais pas si vous voulez intervenir les uns ou les autres.

Corinne Vériel (Assistante de projet, SMEAG)

Il y a des demandes d'intervention par écrit sur le chat. Une demande de **Monsieur Patrice RENARD de la Mairie de Launaguet** : « Serait-il possible de visualiser les tableaux de bord ? »

M. SUAUD

Ce sera le point suivant.

Mme VERIL

Une demande de **Marie-Thérèse LACOURT de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne** qui signale qu'il lui semble qu'un élément important manque dans le travail à réaliser : une étude sur l'évolution de l'imperméabilisation des sols ces 40 dernières années, qu'il y a un double effet de diminution de remplissage des nappes et augmentation de la vitesse de l'eau et risques d'inondations.

M. SUAUD

On note, si vous voulez bien Madame, la remarque. On ne va pas décider le lancer comme ça une étude, mais à travers le Life ou le travail que nous faisons sur les enjeux d'eau et d'urbanisme, effectivement, on demande à ce que ce sujet soit considéré et que l'on vous fasse un retour sur la façon dont il est abordé.

Mme VERIL

Ensuite, 2 demandes de la part de Monsieur LAJOUS (SMEA-RESEAU 31). La première question concerne la gestion quantitative des réserves : où en est-on depuis l'abandon de Charlas ? La seconde concerne la gestion quantitative de l'eau par rapport à l'érosion : ne devrait-on pas aller vers un diagnostic partagé avec l'ensemble de l'agriculture ? N'oublions pas que l'érosion s'arrête dans l'estuaire.

M. SUAUD

Quelques éléments de réponse, d'abord sur le premier point. Effectivement cela fait très longtemps qu'on n'avait pas reparlé de Charlas, mais on n'a jamais oublié la problématique quantitative et l'enjeu de la ressource. Du coup, on a remis, si j'ose dire, politiquement les choses dans l'ordre. On ne parle pas simplement du projet X ou Y, d'un projet, on parle de la problématique et de l'enjeu. L'enjeu, on le croise, on le partage avec l'ensemble des acteurs. Parmi les sujets, on a bien vu dans l'actualité de notre Région notamment avec le drame de Sivens, d'autres enjeux, on a bien vu la prégnance et les fortes crispations autour des sujets de création de retenues et de ressources. Mais il y a une méthode, une démarche, Jean-Michel FABRE le rappelait, également Hervé GILLÉ, c'est la démarche des projets de territoire qui permettent, qui exigent une large concertation en amont des usages de façon à justifier de la nécessité d'une retenue et de l'usage qui sera fait de cette ressource. Il existe des pistes. Nous ne sommes qu'à la CLE du SAGE, souvent le Comité de bassin s'est saisi aussi de ces sujets. Je me souviens du président MALVY disant : « Mais celui qui a des solutions, des lieux et des moyens, il faut tout de suite qu'il s'exprime pour que nous puissions poser dans ce lieu avec ces moyens les solutions de retenue. » C'est un sujet complexe qui n'est pas abandonné, mais qui, à mon avis, est traité dans le bon ordre politique c'est-à-dire on pose l'enjeu, on pose le sujet et on recherche des solutions.

Mme VERIL

Une intervention écrite de Monsieur SCHARFFE de l'Agence de l'eau qui dit : « *Pour votre information, suite à la question de Marie-Thérèse LACOURT, l'Agence de l'eau accompagne fortement les études et travaux de désimperméabilisation, notamment dans le cadre du plan de relance en cours avec des taux d'aides majorés.* »

M. SUAUD

Donc savoir les dégâts de l'imperméabilisation peut trouver des débouchés puisque l'Agence de l'eau accompagne les actions de désimperméabilisation. Merci pour cette précision. Pouvez-vous reformuler les 2 questions de Monsieur LAJOUS, s'il vous plaît ? La première sur les retenues et le volet quantitatif. Sur la deuxième partie de la question, sur les enjeux d'érosion que l'on peut traiter à travers Life.

M. CADORET

Sur les enjeux d'érosion que l'on peut traiter au travers du Life et qui sont évoqués dans l'objectif général 3 du SAGE qui parle de l'intégration des politiques de l'eau dans les politiques d'aménagement. Quand on parle d'aménagement, c'est le ruissellement, l'érosion, c'est autant en milieu urbain qu'en milieu rural. On a plusieurs dispositions du SAGE qui prévoient des travaux sur cette question de l'érosion.

M. SUAUD

Avez-vous d'autres interventions ? Non. Du coup, on a rattrapé aussi les sujets précédents dans vos interventions. Merci, chers collègues de la CLE.

Sur le protocole d'accord avec le SMEAG, est-ce que vous souhaitez intervenir ? On laisse le temps pour ne pas louper d'intervenants. Pas de souhaits d'intervention. Donc, je vous consulte. On vote comment ?

M. CADORET

Il faut se manifester par le tchat, il n'a pas de petite main dans ce logiciel.

M. SUAUD

On va laisser du temps. Si vous vous opposez, vous nous l'écrivez ou vous le formulez de vive voix. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce protocole d'accord avec le SMEAG ?

M. JENN

Pour nous, on s'abstient pour le moment.

M. SUAUD

Des abstentions : Monsieur JENN (FNE) manifeste une volonté d'abstention pour le moment, c'est le message positif. Le reste est pour, je vous en remercie et je veux encore saluer le travail qui vient d'être accompli par les équipes de la Direction du SMEAG à l'animation du SAGE et un peu de soutien politique derrière avec les équipes de l'Agence notamment pour discuter des moyens de cette mise en œuvre et des moyens que nous avons évoqués. C'est le fruit d'un gros travail d'équipe, un gros travail collectif.

La CLE a adopté le projet de protocole d'accord avec le SMEAG (1 abstention : FNE)

3. Tableau de bord, présentation

M. SUAUD

Maintenant, la présentation du tableau de bord. C'est Loïc qui prend la main.

Loïc GUYOT (Responsable de l'Observatoire Garonne, SMEAG)

Je vais vous présenter aujourd'hui le tableau de bord de suivi et d'évaluation du SAGE Garonne. C'est pour l'instant un projet de tableau de bord que l'on soumet à votre validation pour ensuite pouvoir mettre cette première version en ligne dans les semaines, au plus tard avant l'été pour que ce tableau de bord commence sa vie et son utilité pour le SAGE.

La première diapositive, j'ai repris un peu tout le processus de concertation qui a eu lieu pour la conception de ce tableau de bord. C'est une réflexion qui a commencé en 2019, ensuite qui s'est poursuivie en 2020 par vraiment la conception technique du tableau de bord. C'est vrai que 2020 a été impactée par la situation, mais ce qui fait dire qu'on a bien fait d'anticiper en 2019 toutes les réflexions sur les tableaux de bord pour être à l'heure au moment de la mise en œuvre du SAGE.

Il y a eu 2 phases. La phase 2019 qui a consisté à faire un état de l'existant sur les autres SAGE et comment les autres SAGE géraient ce genre d'outils. Ensuite, on a proposé une structuration de tableau de bord au groupe de suivi et d'évaluation du SAGE, puis aux différents bureaux de la CLE qu'il y a eu en 2019 pour recueillir les avis, les remarques et les intégrer pour se lancer dans la conception technique. En 2020, on s'est vraiment lancé dans la conception technique et numérique du tableau de bord pour aboutir à une première version test que l'on a proposée au groupe de suivi et d'évaluation le 12 juin 2020. On a recueilli les remarques, on a intégré les remarques et on a fait une présentation assez détaillée en bureau de la CLE de tout le dispositif qui est proposé, le 2 octobre 2020 où on a eu des

débats et des remarques à prendre en compte que l'on a essayé d'intégrer sur cette version que l'on soumet aujourd'hui, en mars 2021, à la validation de la CLE.

Un petit retour sur les objectifs généraux du dispositif de suivi et d'évaluation, ils sont au nombre de 5 :

- Avoir un outil de pilotage pour la CLE Garonne et les instances en charge de la gestion du SAGE ;
- Permettre le suivi et l'avancement de la mise en œuvre du SAGE ;
- Essayer le plus possible d'évaluer l'efficacité de cette mise en œuvre ;
- Permettre le réajustement éventuel de certains objectifs ou dispositions ;
- Que ce dispositif soit le plus transparent possible et le plus facile d'accès, d'où l'utilisation de l'outil Observatoire d'une plateforme numérique.

Tous les SAGE n'utilisent pas ce même outil numérique pour mener à bien leur tableau de bord. Ce sont souvent des documents papier, nous avons pris le parti, par cette demande de transparence et de facilité d'accès, de mettre en place une façon numérique.

Un petit retour rapide sur la méthodologie de conception, comme je l'ai dit par rapport aux différentes dates, on a travaillé une structuration, un dispositif avec le groupe de suivi et d'évaluation, ensuite on a fait des propositions de fiches indicateurs par différentes parties, le dispositif comporte différentes parties que je vous exposerai après. Ensuite, on a continué ce travail avec le GSE, puis le bureau de la CLE pour aboutir à ce projet de tableau de bord. On espère aboutir à une validation de la CLE aujourd'hui pour une mise en œuvre dans les semaines à venir.

Un bref retour sur la nature des indicateurs que l'on va pouvoir retrouver dans ce tableau de bord. Il y a 3 types d'indicateurs différents, assez classiques au niveau des SAGE :

- Indicateurs d'état qui ont pour objectif de mettre une tendance, un état sur les différents phénomènes que l'on a à gérer à travers le SAGE : la qualité des eaux, les objectifs de débit, les données piézométriques, les données météorologiques, tout ce qui est économique ;
- Indicateurs de pression qui reflètent l'évolution des activités humaines sur le périmètre du SAGE en termes de rejets, de prélèvements, d'atteintes physiques aux milieux ou évolution de la population, évolution de tout ce qui est socioéconomique au niveau urbanisation, un taux d'artificialisation ;
- Indicateurs de réponses qui reflètent les moyens matériels, humains et financiers qui sont mis en œuvre dans le cadre du SAGE et d'essayer de voir comment cette mise en œuvre du SAGE vient impacter et vient améliorer les choses au niveau des 2 premiers types d'indicateurs : état et pression.

Maintenant, la structuration générale du dispositif : c'est un dispositif qui est structuré en 4 parties :

- Une première partie que l'on a appelée « indicateurs de contexte » dont l'objectif est de suivre l'évolution du contexte général du territoire du SAGE. Dans cette partie, on va essayer de suivre d'année en année cette évolution du contexte.
- La deuxième partie appelée « indicateurs intégrateurs » qui a pour objectif de suivre l'évolution des principaux phénomènes impactés par la mise œuvre du SAGE. À la différence des indicateurs de contexte pour lesquels la mise en œuvre du SAGE a très peu d'influence, les indicateurs intégrateurs, normalement, la mise en œuvre du SAGE devrait avoir un impact sur ces indicateurs. C'est pour cela qu'on a lié ces indicateurs aux 5 objectifs du SAGE : qualité, quantité, eau et urbanisme et animation générale pour les 2 derniers objectifs. On va essayer de faire du lien entre ces indicateurs intégrateurs et la mise en œuvre des dispositions ce qui est, dans un processus d'évaluation, le plus compliqué, de voir sous quelle forme la mise en œuvre des dispositions du SAGE est venue impacter ces indicateurs intégrateurs. Sachant que l'on sait très bien que sur un territoire aussi vaste que le SAGE, il n'y a pas que les acteurs du SAGE et le SAGE en lui-même qui viennent intervenir sur ce territoire ;
- La troisième partie est dédiée entièrement aux 2 règles et à l'évaluation et au suivi des 2 règles que comporte le SAGE. Les objectifs sont d'évaluer la mise en œuvre de l'efficacité des 2 règles, de suivre l'activité de la CLE par rapport aux règles, de savoir le nombre d'avis qui sont rendus,

le type d'avis, si c'est positif ou négatif, évaluer le poids de la CLE dans la mise en œuvre des règles. C'est vraiment flécher un indicateur qui est qu'une fois que la CLE s'est prononcée et a émis un avis, on continue à suivre le projet pour voir si cet avis est suivi des faits ou pas. On fait des calculs par rapport à cela et on en tire un indicateur. Le dernier objectif est d'évaluer la plus-value de l'application des 2 règles. On n'est plus sur des indicateurs. Si je prends l'exemple de la règle zones humides, on est sur des indicateurs du nombre d'hectares préservés grâce à l'avis de la CLE par rapport à cette règle. Pareil pour la deuxième règle par rapport à l'imperméabilité, le nombre d'hectares qui ont été préservés de ce genre de phénomènes ;

- La quatrième partie est la plus importante en termes de volume sur la plateforme numérique, est dédiée purement à l'évaluation et au suivi des objectifs, des sous-objectifs et des dispositions. Les objectifs sont de suivre la mise en œuvre, mais très finement des objectifs et des dispositions du SAGE, évaluer la réponse apportée aux problématiques du territoire. Cette partie devrait, normalement, nous permettre de faire des réorientations ou des changements de méthodologie. Si au bout d'un certain nombre d'années on se rend compte que par rapport aux grands objectifs généraux, il y a des déséquilibres dans la mise en œuvre, les instances de la CLE peuvent réorienter pour essayer de rééquilibrer cette mise en œuvre. Ensuite, permettre de s'adapter à la conjoncture locale ou nationale parce que sur 10 ans d'activité, on ne peut pas anticiper tout ce qui peut se passer en termes de réglementation. On le voit en ce moment, au niveau de la période que l'on vit, on ne peut pas anticiper des phénomènes qui peuvent venir impacter la mise en œuvre du SAGE.

Là, vous avez à l'écran une proposition de calendrier d'évaluation du SAGE Garonne. Vous voyez les différentes années en haut du tableau, de 2020 à 2030, sur 10 ans et de façon horizontale les 4 parties que je viens d'indiquer :

- Les indicateurs de contexte et intégrateurs qu'on se propose de mettre à jour tous les ans, quand cela est possible ;
- L'évaluation des dispositions, de faire cela tous les ans par rapport à la mise en œuvre des différentes dispositions ;
- Le suivi des règles chaque année ;
- Les sous-objectifs, on se propose de les évaluer tous les 3 ans ce qui correspond aussi au cycle de 3 ans mis en œuvre au départ du SAGE ;
- Par rapport à l'évaluation des grands objectifs, on se propose de faire 2 temps d'évaluation : un temps à mi-parcours c'est-à-dire en 2025 et un temps en évaluation finale en 2030.

Je vous ai mis les différents accès à l'Observatoire Garonne. L'Observatoire Garonne, un bref historique, est un outil qui existe depuis 4-5 ans où on essaye de regrouper la majorité des données que l'on peut avoir sur la Garonne depuis que le SMEAG existe, un peu sur toutes les thématiques que l'on a à traiter. On retrouve plusieurs tableaux de bord à l'intérieur, une interface cartographique qui donne accès aux données géographiques. C'est cet Observatoire qui va porter le projet de tableau de bord du SAGE. Vous voyez l'adresse un peu bizarre en dessous du projet du tableau de bord du SAGE. L'URL est un peu bizarre parce que pour l'instant il n'est pas en ligne, c'est pour cela que c'est une partie cachée, la fin de l'adresse est bizarre. Si vous voulez avoir accès et visionner de façon dynamique le tableau de bord qui est proposé, vous pouvez y accéder via cette adresse.

Maintenant, je vais vous présenter l'aspect visuel du tableau de bord. On voulait le présenter en dynamique comme on a pu le faire au bureau de la CLE, mais la Visio et les soucis techniques que l'on a par rapport à cela ne nous permettent pas de le visualiser en direct. J'ai extrait des pages, les 5 types de pages que l'on peut rencontrer dans le tableau de bord et je vais vous expliquer quels éléments on trouve dans ces pages.

La première page est la page d'accueil du tableau de bord du SAGE de la Vallée de la Garonne. On va y trouver essentiellement 3 éléments :

- L'accès aux 4 parties que je viens de vous exposer. On retrouve bien les indicateurs de contexte, les indicateurs intégrateurs, les règles du SAGE et toute la partie mise en œuvre du SAGE ;
- Un autre outil qui est très important par rapport à ce tableau de bord c'est le moteur de recherche qui est dédié à la navigation. Comme je l'ai dit, c'est un tableau de bord qui est très volumineux en termes de données, d'informations, d'indicateurs, de fiches évaluatives. On a créé un moteur de recherche spécifique qui vous permet d'aller chercher l'information que vous voulez, que ce soit une information sur une mise en œuvre d'une disposition particulière ou si c'est une information sur un indicateur intégrateur ou de contexte. Grâce à ce moteur de recherche, vous allez pouvoir accéder directement à la page, sans chercher dans toute l'arborescence du site ;
- On a rajouté un petit outil module de téléchargement de documents. J'y reviendrai après, c'est un tableau de bord qui va être aussi accompagné de documents de synthèse annuels que l'on a à produire chaque année. Ces documents, on va les retrouver dans ce module, ils seront téléchargeables.

Une autre forme de page que vous pourrez rencontrer sur le tableau de bord par exemple, une page dédiée aux indicateurs intégrateurs où on a tout le listing des indicateurs intégrateurs qui sont déjà intégrés au système. Comment on lit cette page ? En haut, vous avez un menu via des onglets que vous allez retrouver sur l'ensemble des pages du tableau de bord. C'est un accès aux onglets généraux du tableau de bord où on va retrouver une description du territoire, une description des objectifs du tableau de bord, du fonctionnement du tableau de bord et des instances de pilotage du SAGE. C'est une partie que l'on retrouve sur la majorité des pages du tableau de bord.

Sur la partie gauche, vous avez structuré par partie : qualité des eaux, quantité, aménagement et urbanisme, animation, communication, l'intitulé de tous les indicateurs qui sont proposés au tableau de bord. La partie centrale, vous avez tous les résumés, tous les principaux paramètres d'évolution des indicateurs, que ce soit la tendance, l'état, l'année d'observation et pas de temps de mise à jour, chose qui nous avait été demandée de rajouter par le bureau de la CLE. On a rajouté cette colonne « pas de temps de mise à jour de l'indicateur ». C'est important de savoir si c'est un indicateur qui va être mis à jour annuellement ou tous les 3 ans. Dernière partie, vous avez un petit bouton « détail » qui permet de rentrer en précision dans la fiche indicateur que l'on va voir maintenant.

Mme VERIL

Une demande d'intervention de **Madame LACOURT** : « Dans les indicateurs eau, urbanisme tient-on compte des points de prélèvement pour eau potable et des points parfois très éloignés ou dans un bassin différent des points de rejet eaux usées ? Cela serait très instructif en matière de sensibilisation des citoyens ou consommateurs. »

M. GUYOT

C'est ce que j'allais dire en fin d'intervention. Le tableau de bord, c'est sa première version, c'est un tableau de bord qui n'est pas figé. On peut selon les besoins des instances mettre à jour ce tableau de bord et rajouter des indicateurs. Pour l'instant, cet indicateur n'est pas dans le tableau de bord.

M. SUAUD

Je propose de vous laisser dérouler. Vous en avez encore pour quelques minutes, 5 minutes. Je propose que l'on déroule, comme ça certaines réponses seront apportées à des questions légitimes et on note vos remarques, ou vous prenez la parole si vous le souhaitez.

M. GUYOT

Vous avez à l'écran une fiche indicateur détaillée. On retrouve plusieurs parties sur ces fiches. Une première partie synthèse où on a une reprise des principaux faits majeurs de la période écoulée avec des tendances d'indicateurs et les chiffres-clés. Une partie résultats où on a une représentation interactive des résultats avec des graphiques dynamiques de l'indicateur et un module historique qui permet de consulter les commentaires qui ont été faits les années antérieures. Le principe est d'avoir

un outil qui suit sur les 10 ans ce qui se passe chaque année et on a la possibilité de mettre des commentaires annuels et de revenir sur ces différents commentaires au fil des années. Une partie qui est dédiée au détail de l'élaboration des indicateurs en description des données, utilisation, calculs effectués pour aboutir au résultat de l'indicateur. Une partie qui est dédiée aux fournisseurs de données. Dans ce tableau de bord, on reprend essentiellement des données qui sont produites par d'autres structures comme l'Agence de l'eau, par exemple, pour la qualité, comme la DREAL pour tout ce qui est quantité, l'artificialisation, on est parti des données de l'Observatoire de l'artificialisation nationale. On se base beaucoup sur les données qui sont produites par d'autres structures et qui sont validées par les autres structures.

Une autre page qui est un peu différente par rapport aux autres, c'est une page qui fait partie de la partie mise en œuvre, évaluation et suivi de la mise en œuvre du SAGE où on a une évaluation des dispositions. On retrouve dans cette page-là un descriptif du grand objectif et un accès aux fiches évaluatives des sous-objectifs, quand on les aura évalués en 2023. Sur la partie gauche, on a la reprise de tous les intitulés de la codification des dispositions que vous pouvez trouver dans le SAGE. On a une partie centrale où on reprend les éléments importants du suivi et d'évaluation des mesures, un niveau d'avancement. Il y a 4 types de niveaux d'avancement :

- Disposition non engagée ;
- Disposition engagée ;
- Disposition partiellement réalisée ;
- Disposition réalisée en totalité.

On a représenté cela sous forme de jauge et au fur et à mesure que la mise en œuvre du SAGE avancera, on verra avancer aussi ces états d'avancement. On retrouve ensuite une date de lancement de la disposition et, ce qui est important, une date de fin prévue. En termes d'évaluation, c'est une information qu'il nous faut avoir. Si on a prévu de finir une disposition en 2025 et que l'on voit qu'en 2024, elle n'est toujours pas engagée, cela doit nous alerter.

Incident technique en salle de visioconférence au Conseil régional, coupure puis rétablissement de la liaison avec les participants, interruption de l'enregistrement des échanges.

Mme RABIC demande plus d'attention sur la solidarité amont-aval

M. RENARD souligne le travail réalisé et remercie pour le fait que les indicateurs soient portés au grand public, ce qui témoigne d'une grande transparence. Il demande pourquoi le calendrier du tableau de bord n'est pas calé sur celui du SAGE. Il souhaite avoir des indicateurs sur les pollutions (agricoles, STEP, industries...)

M. GUYOT indique qu'il est possible de préciser les pressions à l'échelle des masses d'eau (source AEAG), mais le périmètre du SAGE est grand et cela est une contrainte pour généraliser un indicateur très localisé (un type de rejet en particulier) à cette échelle. Par ailleurs le calendrier du tableau de bord ne semble pas en décalage avec le calendrier du SAGE et du SDAGE. En effet, le futur SDAGE prendra effet à partir de 2026. Les études préalables à l'élaboration du SDAGE commencent en principe 1an à 1an et demi avant donc en 2024-2025 ce qui correspond à peu près à l'évaluation à mi-parcours qui est proposé dans le cadre du SAGE Garonne.

M. RENARD estime qu'il y aura une pénurie de phosphore à l'avenir. Et demande si l'on peut avoir un indicateur lié à ce paramètre.

M. GUYOT précise qu'au niveau des paramètres qualités, le tableau de bord repose sur les éléments publiés par l'agence de l'eau. Il y a dans le système d'information sur l'eau des données liées aux phosphores. Nous pouvons donc monter un indicateur sur ce paramètre si la demande en est faite.

M. SCHARFFE rappelle que l'Agence de l'eau et l'Etat ont identifié les systèmes d'assainissement qui méritent une vigilance.

Mme ATHANASE précise que ce sont bien les services de l'Etat qui établissent les autorisations de conformité au titre de la police de l'eau.

La CLE adopte le projet de tableau de bord du SAGE et acte sa mise en ligne (unanimité).

4. Charte Garonne et confluences

Cédric TREGUER (Chargé de mission SAGE sur la Charte Garonne et confluences) présente l'historique d'élaboration de la Charte Garonne et confluences, ses objectifs et sa structuration.

Il est important de savoir que cette Charte est issue d'une construction en concertation avec les acteurs du territoire, pendant près de 2 ans.

La Charte Garonne et confluences est un outil permettant la cohérence des actions qui seront entreprises sur la Garonne. Elle énonce les principes et les règles fondamentales pour l'entretien, la gestion et la restauration du lit et des berges de la Garonne.

Cette Charte a vocation à être un appui technique pour les porteurs de projets et un outil de communication pour encourager les actions environnementales liées au fleuve.

En signant la charte les maîtres d'ouvrages et porteurs de projets s'engagent à prendre une part active à la restauration, l'entretien et la gestion de la Garonne et à suivre les orientations techniques. En contrepartie de cette signature l'équipe d'animation du SAGE s'engage à accompagner techniquement les porteurs de projets et à valoriser ces projets à l'échelle de la vallée de la Garonne.

En conclusion, la Charte Garonne et confluence permet :

- L'intégration d'une vision Amont – Aval partagée ;
- Le respect des orientations, des dispositions et des règles du SAGE ;
- La mise en place de bonnes pratiques pour la gestion et la restauration ;
- D'afficher la volonté de s'impliquer dans une ligne directrice commune et partagée sur le territoire ;
- De disposer d'un document de référence.

M. RENARD demande quel est le lien fait avec les syndicats de bassins adjacents.

M. CADORET précise que la Charte a vocation à aider l'exercice de la GEMAPI sur les berges de la Garonne et ses confluences, et dans le cas du syndicat du bassin de l'Hers, en lien avec le SAGE Hers Mort Girou.

Mme LACOURT demande que la profession agricole puisse être signataire de la Charte.

M. SUAUD indique que cela est bien sûr prévu et souhaité.

M. FABRE ajoute qu'il faut maintenant être en relation étroite avec les porteurs de projets, les élus, les Collectivités et que les prescriptions de la Charte soient intégrées aux programmes en cours et à venir, pour aller vers une conditionnalité des aides. Il y a une urgence collective à agir.

La CLE valide le projet de Charte Garonne et confluences (unanimité).

5. Programmation 2021 : feuille de route et projet LIFE Eau et Climat

M. CADORET indique que 2021 sera la véritable première année de mise en œuvre du SAGE, après les 2 années de transition en 2019 et 2020. Cette année permettra la généralisation du mode de travail matriciel (thématique/territorial) et l'engagement de la traduction opérationnelle du SAGE par commission géographique, qui passera par la définition de cahiers de gestion. Les animations thématiques seront maintenues et renforcées, notamment sur la question de la qualité de l'eau, de la gestion quantitative et du changement climatique.

M. BEAUJARD présente les axes de travail pour 2021 sur **le volet zones humides du SAGE**.

Sur cette thématique identifiée par les membres de la CLE comme prioritaire, des travaux sont menés depuis 2014. Ce volet est constitué de 8 dispositions et d'une règle.

En début d'année 2021, l'étude sur la définition des priorités d'animation et de gestion des zones humides (disposition I.14) a été finalisée sur la commission de la Garonne Agenaise (CG n°4) Cette disposition vise à définir une stratégie zones humides à l'échelle des 6 commissions géographiques du SAGE. Le travail est en cours de déploiement sur la commission de la Garonne Agenaise (CG n°5) avec l'animation d'une première commission géographique le 28 février dernier. L'objectif est de finaliser l'étude sur la CG5 en fin d'année 2021 et réfléchir en parallèle au déploiement sur d'autres CG. Une réflexion est menée actuellement sur le déploiement de la méthode sur la commission géographique 1 et 2 en lien avec la mise en œuvre du Projet de Territoire Garonne Amont (PTGA) porté par le Conseil départemental de la Haute-Garonne. L'Inter-SAGE est ciblé dans la fiche action C22 du PTGA pour coanimer avec le département la mise en place de l'observatoire et la définition de la stratégie zones humides sur le territoire du PTGA.

L'animateur informe qu'une réunion du Groupe Thématique Milieux Aquatiques et Humides (GTMAH), chargé par le CLE de piloter le volet zones humides, a eu lieu le 12 février dernier. Cette réunion a permis de présenter les actualités zones humides dont les résultats de l'étude I.14 sur la Garonne Agenaise et de valider le déploiement de la disposition sur la CG5 puis sur la partie amont du SAGE (CG1 et CG2).

Au cours de l'année 2021 la CLE sera sollicitée régulièrement dans le cadre de l'application de la règle n°1 du SAGE visant à préserver les zones humides. Ce travail a déjà débuté avec l'instruction technique de plusieurs dossiers. La CLE devra formuler des avis officiels sur les dossiers IOTA et ICPE soumis à autorisation pour cette règle 1 mais également pour la règle n°2 sur la limitation des ruissellements dans le cadre des projets d'aménagement.

Le travail sur la réflexion et le suivi des stratégies foncières du territoire (disposition III.5) se poursuit. Un exemple de collaboration avec le Cen Nouvelle-Aquitaine sur une parcelle située à la confluence de la Garonne et de la Séoune dans le Lot-et-Garonne est cité.

Pour finir il est présenté les différentes actions menées au travers les opérations de communication (JMZH, guide ZH, ...) et la mise en réseau des acteurs avec, par exemple, l'accompagnement technique des acteurs GEMAPI dans le cadre des Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG). D'autres actions transversales comme le développement des synergies entre les politiques zones humides et Natura 2000, l'intégration de la CLE au comité d'orientation de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) d'Occitanie sont également menées.

M. FABRE précise que ce sujet notamment, permet de favoriser la coordination entre le SAGE et Natura 2000 au sein du SMEAG et à l'attention des élus locaux pour une mobilisation sur ces sujets, qui doivent être pris en compte par les documents d'urbanisme. Il y a d'ailleurs une accélération sur ce sujet avec le lancement du conservatoire des zones humides en Haute-Garonne porté par le Conseil départemental.

Eléonore SEIGNEUR (DREAL Occitanie) demande dans quels délais les diagnostics territorialisés seront mis en œuvre.

M. CADORET indique que cette mise à jour sera animée par les référents territoriaux des commissions géographiques au cours du premier cycle de mise en œuvre du SAGE.

M. RENARD demande quel est le lien avec les ENS portés par les Départements. Il est précisé que tout ceci est mis en œuvre en complémentarité.

M. SCHARFFE précise qu'il faut renforcer les portés à connaissance sur ces milieux auprès des acteurs des territoires (atlas). Il lui semble pertinent que ce sujet soit porté comme prioritaire par la CLE. L'Agence de l'eau accompagne toutes les actions sur la préservation, la restauration et la gestion des zones humides.

M. TREGUER présente le programme d'actions sur le volet DPF/GEMAPI du SAGE, en déploiement de la Charte Garonne et confluences.

Sur le volet GEMAPI / DPF / Charte Garonne les enjeux pour l'année 2021 sont les suivants :

- Tout d'abord de promouvoir la Charte :
 - En réalisant des actions de communication élargies pour assurer son déploiement et sa véritable appropriation par toutes les parties prenantes
 - Et en réalisant des actions de terrain en faisant le lien avec les actions Natura 2000, PAPI, volet paysage afin de transmettre à l'échelle des projets les bonnes pratiques de gestions du lit et des berges de la Garonne ;
- Il faudra aussi accompagner techniquement les adhérents à l'intégration des enjeux du SAGE dans leur projets ;
- Poursuivre la déclinaison territoriale de la démarche sur la commission géographique n°3 (en cours) ;
- Et l'étendre la démarche sur les autres commissions géographiques ;
- Communiquer sur la doctrine du DPF établie dans la Charte ;
- Mobiliser le « réseau GEMAPI de la Garonne » : techniciens et nouveaux élus des EPCI pour inciter et favoriser la prise de conscience et l'envie d'agir des décideurs, gestionnaires, porteurs de projet du territoire

Grâce à l'opportunité créée par la dynamique enclenchée sur la CG3 et au vu des thématiques traitées dans la Charte, il apparaît cohérent d'initier la mise en œuvre des dispositions suivantes :

- IV.6 Améliorer et diffuser l'information sur les fonctionnalités du fleuve et des milieux aquatiques. En effet, cette disposition est complémentaire à la Charte. La Charte vise les porteurs de projets et les acteurs de la GEMAPI et cette disposition vise le grand public mais le sujet est le même, à savoir les fonctionnalités du fleuve
- III.13 : Délimiter le Domaine Public Fluvial (DPF) & Rappeler les règles de gestion du DPF et les obligations de chacun. Étant donné que la Charte inclut un volet entier sur la gestion du DPF cette disposition sera initiée par les actions de promulgation de la Charte

Les dispositions qui concernent le transport solide et la dynamique fluviale sont elles aussi directement en lien avec la Charte :

- I.3 : transport solide
- I.5 : continuité longitudinale et latérale
- I.8 Améliorer la gestion raisonnée des bancs de galets

Enfin, le sujet des déchets flottants qui fait l'objet d'une fiche technique de la Charte (1.9 déchets flottants).

M. CADORET détaille la feuille de route pour les actions eau-aménagement qui concernent les zones urbaines mais aussi les zones rurales, le volet transfrontalier, la qualité des eaux, la gestion quantitative et l'élaboration d'un plan de communication cadre sur 3 ans.

Il poursuit en présentant le projet LIFE Eau et Climat, porté par l'OIEAU, sur une durée de 4 ans, jusqu'en 2024. Ce projet vise le sujet transversal du changement climatique en ciblant notamment les dispositions II.10 et IV.3.

Mme LACOURT demande ce que peuvent recouvrir les actions sans regret. **M. CADORET** indique que ce sont des actions dont on sait qu'elles doivent être mises en œuvre, telles que les économies d'eau. **M. Bousquet** précise que cela peut être plus large.

M. JENN fait état de l'effondrement d'un collecteur sur le rejet de la station d'épuration de Ginestous. Il ajoute qu'il prend en compte les cours d'eau qui alimentent les zones humides dans leur gestion.

M. SUAUD indique que l'intervention de **Mme RABIC** est attendue suite à la réunion, en l'impossibilité technique d'une prise de parole de sa part.

La CLE valide le programme d'animation 2021 (unanimité)

6. Questions diverses

Un avis sur les projets de SDAGE et PGRI Adour-Garonne doit être rendu par la CLE. Une méthode de travail est proposée : les membres de la CLE seront consultés par mail, pour faire remonter leur remarque à la cellule animation qui préparera un projet d'avis.

L'avis consolidé par le GSE et le COTECH Inter-SAGE puis sera examiné par le Bureau de la CLE lors d'une prochaine réunion fin mai 2021.

Les membres de la CLE émettent un accord sur ce processus.

M. SUAUD remercie les participants et ainsi que le Conseil régional pour la mise à disposition de la salle.

Convocation adressée par mail aux membres de la CLE le 19 février 2021



Toulouse, le 19 février 2021

Président de la CLE
Membre du comité de bassin
Membre du comité national de l'eau

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission Locale de l'Eau

Objet : Invitation à la prochaine réunion de la CLE
PJ : Arrêté de composition de la CLE

Mesdames, Messieurs,

La Commission Locale de l'Eau vient d'être renouvelée par arrêté préfectoral suite aux désignations intervenues après les élections municipales. Cet arrêté étant pris, une séance plénière de la CLE peut se tenir.

Je vous invite donc à participer à la prochaine réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau, au cours de laquelle nous détaillerons le programme d'animation 2021, le :

Vendredi 26 mars 2021
De 9h30 à 12h00
En visioconférence

Cette réunion nous permettra de faire le bilan d'activité de l'année 2020 et d'examiner le protocole d'accord avec le SMEAG pour être la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE. Le tableau de bord du SAGE sera présenté pour avis ainsi que le projet de Charte Garonne et confluences.

L'ordre du jour détaillé, le dossier de séance ainsi que le lien pour la visioconférence seront transmis par mail 10 jours avant la réunion.

Je suis bien entendu à votre disposition pour tout échange préalable à cette séance plénière de la CLE et vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,

Thierry SUAILO

81 rue Pierre Cazeneuve 31200 Toulouse
Tél. : +33(0)5 62 72 76 00 | contact@sage-garonne.fr

WWW.SAGE-GARONNE.FR

Ordre du jour



Séance plénière CLE

Réunion du 26 mars 2021

Visioconférence

Ordre du jour :

- 09h30 1 – Approbation et mise en œuvre du SAGE
- Conséquences de l'approbation, fonctionnement de la CLE
 - Actualisation de la composition du Bureau
 - Principes de mise en œuvre du SAGE : territoriale et thématique
 - Bilan de la préfiguration (rapport d'activité 2020)
- 10h00 2 – Protocole d'accord avec le SMEAG, structure porteuse
- Examen du projet de protocole
 - Moyens pour la mise en œuvre
- 10h30 3 - Tableau de bord du SAGE
- Rappel de la démarche
 - Mise en ligne du tableau de bord
- 11h00 4 – Charte Garonne et confluences
- Rappel de la démarche d'élaboration de la Charte Garonne et confluences
 - Présentation de la Charte
- 11h30 5 – Programme d'animation 2021
- Feuille de route
 - Projet LIFE Eau et Climat
- 12h00 Questions diverses

Présences – Pouvoirs – Excuses

(74 personnes connectés et 6 personnes en salle de visioconférence au Conseil régional Occitanie)

1^{er} COLLÈGE : Élus / 27 présents – 8 représentés – 35 voix

Etaient présents : Thierry SUAUD (Conseil régional Occitanie - Président) ; Hervé GILLÉ (Conseil Départemental de Gironde – Vice-président) ; Nicole QUILLIEN (Conseil Départemental d'Ariège) ; Sébastien VINCINI (Conseil Départemental de la Haute-Garonne) ; Véronique COLOMBIÉ (Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne) ; Gilbert TARRAUBE (Mairie de Martres-Tolosane) ; Sébastien SANSONETTO (Mairie de Villeneuve de Rivière) ; Michel LERAY (Mairie de Bagnères de Luchon) ; Alain MAREK (Mairie de Noé) ; Patrice RENARD (Mairie de Launaguet) ; Nicole MIQUEL-BELLAUD (Toulouse Métropole) ; Françoise AMPOULANGE (Mairie de Toulouse) ; Jean-Claude LAJOURS (SMGALT) ; André MORERE (Muretain Agglo) ; Rémi RAMON (SMEA31) ; André DURAN (CC Neste Barousse) ; Frédéric LATASTE (Maire de Capian) ; Maxime GUESQUIERE (Bordeaux Métropole) ; Bernard PAGOT (CC Réolais en Sude Gironde) ; Henri TANDONNET (Mairie de Moirax) ; Jacques BILIRIT (Maire de Fourques sur Garonne) ; Jacques VERDELET (Maire de Lagruère) ; Geneviève LELANNIC (EAU 47) ; Serge LANNES (Mairie de Castelsarrasin) ; Bernard LESTRADE (Mairie de Verdun sur Garonne) ; Patrick DELBEQUE (Mairie de Valence d'Agen) ; Laurence LAFON (Mairie de Saint Nicolas de la Grave) ;

Pouvoirs : Maryse COMBRES (Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne) à Thierry SUAUD (Conseil régional Occitanie) ; Pierre DELOUVRIÉ (Mairie de Saint-Hilaire) à Geneviève LELANNIC (EAU 47) ; Raymond GIRARDI (CD47) à Jacques BILIRIT (Maire de Fourques sur Garonne) ; Jean-Pierre COT (CD32) à Véronique COLOMBIE (CD82) ; Michel CAZENEUVE (Mairie de Saint-Béat-Lez) à Michel LERAY (Mairie de Bagnères de Luchon) ; Jean-Luc BRIS (Mairie de Portet sur Garonne) à Gilbert TARRAUBE (Mairie de Martres Tolosane) ; Jean-Luc DEPRINCE (SYGRAL) à Patrick DELBEQUE (Mairie de Valence d'Agen) ; Alain FRECHOU (SMGA) à Sébastien VINCINI (CD31)

Etaient également présents : Mathieu BEAUJARD (SMEAG/SAGE Garonne) ; Vincent CADORET (SAGE Garonne/SMEAG) ; Jean-Michel CARDON (DGS SMEAG) ; Cédric TREGUER (SMEAG) ; Jérôme COLLIÉ (Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne) ; Loïc GUYOT (Responsable de l'Observatoire Garonne) ; Olivier LOUIS (Conseil Départemental Haute-Garonne) ; Corinne VÉRIL (SMEAG/SAGE Garonne) ; Jean-Michel LAFFUENTE (Mairie de Boé) ; Camille BLANCHOT (CCGSTG) ; Régis MARTINET (Directeur du SMGA) ; Julie CASTILLO (EAU 47) ; Nathalie BRICHE (CD33) ; Jean Pierre CULOS (Réseau 31) ; Catherine LABAT (CD65) ; Claire BOSCUS (SMEAG) ; Paul SIMON (SMGALT) ; Léo PEDEMAY (SMEAG)

Excusés : Henri SABAROT (Conseil régional Nouvelle Aquitaine)

2^{ème} COLLÈGE : Usagers / 14 présents – 1 représenté – 15 voix

Etaient présents : Henri-Vincent AMOUROUX (ADEBAG) ; Bernard BOUSQUET (Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie) ; Fabrice CHARPENTIER (Président UNICEM Midi-Pyrénées) ; Jean-Pierre JENN (France Nature Environnement Occitanie) ; Thomas MATARIN (Nature En Occitanie) ; Sabine MENAUT (SEPANSO Nouvelle-Aquitaine) ; Guillaume FERRANDO (Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne) ; RABIC Jaqueline (AAPPED33) ; Marie-Thérèse LACOURT (Chambre régionale agriculture Occitanie) ; M.

BLANC (Chambre d'agriculture 82) : Damien CAILLARD (Comité régional Occitanie de Canoé Kayak) ; Lucie VILLIGIER (MIGADO) ; Jacques BILIRIT (Président du CDT47) ; Jean-Louis MOLINIE (UFBAG)

Pouvoirs : EDF à CCI Occitanie

3^{ème} COLLÈGE : État / 9 présents – 2 représentés – 11 voix

Etaient présents : Frédéric DOUCET (Direction Départementale des Territoires du Lot-et-Garonne représentant M. le Préfet de Lot-et-Garonne) ; Lucie NAPOLITAN (Direction Départementale des Territoires du Tarn-et-Garonne représentant M. le Préfet de Tarn-et-Garonne) ; Eléonore SEIGNEUR (DREAL Occitanie représentant M. le Préfet de Bassin) ; Fabienne ATHANASE (DDT31, représentant le Préfet de la Haute-Garonne) ; Claire BAUDINAT (Agence Régionale de Santé Occitanie) ; Franck SOLACROUP (Délégation Toulouse Agence de l'Eau Adour-Garonne) ; Olivier ADAGAS (DDT65 représentant le Préfet 65) ; Régis SERIE (OFB) ; Alexandre BERGE (DDTM33 représentant la Préfète de Gironde)

Pouvoirs : DREAL Nouvelle-Aquitaine à DREAL Occitanie ; VNF à OFB

Etaient également présents : Valérie FAGES (DDT 31) ; Marie-Christine MOULIS, Jean-Luc SCHARFFE, Nicolas HEBERT (AEAG) ; Pascale BILLOTE (ARS) ; Jean-Christophe GUILBON (DDT65) ; Karine OUEDRAOGO (DDT82)

Excusé : DRAAF Occitanie

Inter-SAGE

Etaient présents : Ronan GAUDIN (SMIDDEST - SAGE Estuaire) ; Cathy NAVROT (SAGE Leyre) ; Patrick EISENBEIS (SAGE Nappes Profondes – SMEGREG) ; Karine LIERON (CD32, SAGE NRG) ; Christophe BREST (IEMN)

L'année 2021 sera la première année entière de mise en œuvre du SAGE Vallée de la Garonne suite à son approbation en juillet 2021. Les principes à retenir pour la traduction opérationnelle du SAGE et donc son animation ont été actés par le Bureau de la CLE lors de sa réunion du 2 octobre 2020.

Pour rappel, l'engagement début 2019 des dispositions prioritaires du SAGE validées par la CLE a permis de préfigurer les modes de travail et de réaliser une transition progressive vers la mise en œuvre pendant 2 ans (2019-2020). Ceci a permis de confirmer les modes de travail envisagés : la mise en œuvre du SAGE s'appuiera donc sur les 6 commissions géographiques (dispositions V.8) et la CLE sera amenée à rendre des avis de compatibilité et de conformité (les DDT(M) sont rencontrés dans ce cadre).

Les principes d'animation de la mise en œuvre avaient pu être testés pendant les deux années de préfiguration, en 2019 et 2020, dans une double approche « thématique » et « territoriale » dite « matricielle ». De manière générale, ce sont les dispositions du SAGE approuvées qui définissent le contenu des actions programmées.

L'animation de la CLE et ses instances sera assurée : Bureau, Inter-SAGE Garonne, Commissions géographiques, groupes thématiques, GSE et préparation des avis de la CLE. Les principes d'indépendance politique, de transparence et de concertation continueront d'être incarnés dans la conduite des travaux de la CLE, notamment par la large représentativité de tous les acteurs de l'eau qui y siègent.

En 2021, il s'agira donc d'engager le premier cycle de 3 ans de mise en œuvre du SAGE (2021-2023), par la poursuite des volets thématiques engagés mais aussi par la mobilisation des instances et des acteurs locaux pour :

- Assurer une communication spécifique autour de l'approbation du SAGE, le lancement de la mise en œuvre (identité Garonne) : guides et grilles de lecture du SAGE, nouveau site Internet, réseaux sociaux, journées techniques (ZH) ;
- Lancer le tableau de bord de la mise en œuvre du SAGE et renseigner les indicateurs pour que 2021 soit la première année pleine de suivi et d'évaluation ;
- Engager la traduction territoriale multithématique du SAGE, sur chacune des commissions géographiques, avec des « cahiers de gestion » ;
- Promouvoir la Charte Garonne et confluences : porté à connaissance des structures GEMAPI en particulier, adhésions ;
- Faire travailler les groupes thématiques « milieux aquatiques et humides », « eau et société », « gestion quantitative », « qualité des eaux », « eau et aménagement » ;
- Relancer une coopération technique puis installer l'instance transfrontalière avec le Val d'Aran et la confédération hydrographique de l'Ebre (CHE) – disposition V.6 ;
- Mobiliser Inter-SAGE Garonne sur les actions bassins, le continuum fluvio-estuarien, les migrateurs amphihalins, Natura 2000, le suivi des PTGE/PGE et les travaux des CLEs ;
- Préparer et rendre les avis de la CLE sur les dossiers transmis.

Pour cela, il faudra :

- **Déployer les animations territoriales sur les 6 Commissions géographiques**, en lien avec les PAOT :
 - Préparer des cahiers de gestion en fonction des enjeux locaux (cf. diagnostics territorialisés dans le prolongement des travaux de préfiguration en concertation ;
 - Animer les réunions de COTECH locaux, ateliers de travail, conduites d'études, ...
 - Etablir des supports de communication spécifiques, cartographies locales, ...
 - Traiter les sujets suivants : priorisation d'animation et de gestion des zones humides (disposition I.14), déclinaison charte Garonne et confluences, interactions Natura 2000, migrateurs, lien eau-aménagement (ruissellement – AEP), espace de mobilité, transport solide, déchets flottants, ...
- **Mobiliser l'Inter-SAGE Garonne** : réunion du COTECH, lien PTGA (ZH notamment), formalisation des modalités de fonctionnement, programmation des travaux communs des CLE, suivi des PTGE et des projets PGE, travaux inter-CLE...
- **Analyser des dossiers transmis par les services de l'Etat** et préparation des avis de la CLE pour examen trimestriel par son Bureau. Travail particulier pour l'application des deux règles du SAGE (règle 1 : zones humides, règle 2 : ruissellement) ;
- **Apporter des expertises thématiques** sur la gestion du DPF, des ripisylves, des zones humides, de la gestion quantitative et de la qualité de eaux (cf. ci-dessous)
- **Lancer l'animation du projet LIFE « Eau et Climat »** et engager les actions prévues (cf. note à ce sujet).

Et mettre en service le tableau de bord de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du SAGE :

Les objectifs de ce tableau de bord répondent à 5 axes :

- Avoir un outil de pilotage pour la CLE Garonne ;
- Permettre un suivi de l'avancement de la mise en œuvre du SAGE ;
- Evaluer l'efficacité et la plus-value de cette mise en œuvre ;
- Permettre le réajustement éventuel de certains objectifs et dispositions ;
- Que ce dispositif soit transparent et facile d'accès.

L'année 2020 a permis la création du tableau de bord « numérique ». Celui-ci permettra d'avoir accès en permanence à l'état d'avancement de la mise en œuvre du SAGE et au suivi de ces principaux indicateurs. Cette année 2020 a permis également la détermination de l'état initial des indicateurs – état « 0 » - avec une première mise à jour.

La version « test » du tableau de bord (<http://www.observatoire-garonne.fr/page.php?p=4-0>) a été présentée lors du bureau de la CLE du 2 octobre 2020 et les principales conclusions du débat ayant eu lieu sont les suivantes :

- Définir les principes des différents niveaux de « porter à connaissance » :
 - Technique : l'outil semble correspondre à ce niveau de communication ;
 - A destination des instances du SAGE (Bureau et CLE) : l'outil pourrait convenir mais doit être accompagné d'un document de synthèse et d'analyse annuel (rapport d'activité de la CLE) ;
 - A destination du grand public (synthèse, clés de lecture...) : cette partie est encore en réflexion à ce stade.
- Préciser pour chaque indicateur, le pas de temps des mises à jour prévu (dépendant de la mise à jour de données des autres organismes) ;
- Compléter les explications données sur la conception des indicateurs (surtout sur la partie qualité).

Pour le tableau de bord, l'objectif 2021 reste donc pluriel :

- Finaliser le tableau de bord numérique pour sa mise en ligne officielle à la fin du 1er trimestre 2021, après examen par la CLE ;
- Animer en interne la politique d'évaluation lancée dans le cadre du SAGE à travers son tableau de bord ;
- Continuer à intégrer et mettre à jour les indicateurs de contexte et intégrateurs ;
- Réfléchir et concevoir un document d'accompagnement type "bilan d'activité" à destination des élus et du grand public.

Dans une approche plus thématique, il s'agira de poursuivre les actions conduites en 2019 et 2020 :

- Synergie zones humides et Natura 2000 : en 2020 les travaux conduits ont permis d'apporter les données nécessaires au COPIL N2000 pour motiver la décision de réviser le périmètre Natura 2000 Garonne en Nouvelle-Aquitaine. Un travail similaire est conduit sur l'Avance et sera prochainement réalisé sur l'Ourbise (47) et d'autres sites en Occitanie en 2021.
- Appui aux collectivités GEMAPI Garonne et construction d'une doctrine de gestion du DPF, avec l'engagement des dispositions du SAGE suivantes :
 - o I.3 : Transport solide ; I.5 : Continuité longitudinale et latérale ; I.8 : Améliorer la gestion raisonnée des bancs de galet : Identification des zones d'intérêt, quantification du déficit, identification des zones de formation des bancs de galets, priorisation des interventions pour la continuité longitudinale et latérale ...
 - o I.9 : Déchets flottants : Identification des déchets flottants et des leviers d'action pour les réduire et mettre en place une campagne
 - o III.13 : Délimiter le Domaine Public Fluvial (DPF) et rappeler les règles de gestion du DPF et les obligations de chacun en valoriser les données existantes sur la délimitation du Domaine Public Fluvial
 - o IV.6 : Améliorer et diffuser l'information sur les fonctionnalités du fleuve et des milieux aquatiques, avec pour cible le grand public et la mise en place d'un plan de communication global comprenant notamment :
 - Une campagne d'information générale à destination du grand public sur les sites Internet du SAGE et/ou du SMEAG ;
 - Une bibliothèque numérique pour compiler l'ensemble des études réalisées sur les services rendus par le fleuve et les milieux aquatiques sur le site laGaronne.com ;
 - Des actions pédagogiques, éducation à l'environnement auprès des scolaires et du grand public ;
 - Le développement d'outils de découverte du fleuve, en partenariat avec les structures en charge du tourisme par exemple et les maîtres d'ouvrage locaux.

Et de les compléter, dans le cadre de l'engagement de la mise en œuvre du SAGE par :

- La reprise des travaux sur la qualité des eaux en application des dispositions I.16 à I.37 du SAGE qui constituent le sous-objectif « lutter contre les pressions anthropiques » de l'objectif général I. En effet, une hausse de la démographie, la persistance à moyen terme de l'impact de l'ANC et la permanence des émissions de l'assainissement collectif devraient entraîner une rémanence de certaines pollutions (polluants émergents, pollutions liées à l'état des réseaux, pollution stockée dans les sédiments, ...). Or, la qualité de l'eau est garante de la pérennité des usages (AEP, industrie, agriculture, loisirs) et du bon fonctionnement des écosystèmes. Si certaines pollutions sont bien connues (azote, phosphore, pesticides, ...), il perdure encore un manque de connaissances sur certaines sources potentielles de pollution qu'il convient de combler afin de caractériser les pressions en vue de les réduire. Pour

compléter cette approche de réduction à la source, une opportunité à saisir, selon les acteurs, réside dans l'utilisation des capacités d'autoépuration de l'ensemble du milieu naturel. A cette problématique s'ajoute une augmentation de la température globale liée au changement climatique et accentuée localement par les réductions de débits et certaines activités anthropiques. Ces travaux seront conduits en synergie avec l'animation « migrants amphihalins ».

- L'engagement d'une animation sur la gestion quantitative, qui interviendra aussi en appui de la gestion d'étiage pour porter la mise en œuvre des dispositions de l'objectif général II « contribuer à la résorption du déficit quantitatif ». Cet objectif général du SAGE est en articulation avec les mesures du PGE Garonne-Ariège, les dispositions du SAGE faisant écho aux mesures du PGE et vice-versa, pour une convergence d'actions. Cette articulation est détaillée en annexe III du PAGD (tableau de correspondance).

L'atypisme du périmètre du SAGE Vallée de la Garonne, soulignée par le public lors de l'enquête (cf. PJ n°5), a amené à penser un déploiement en subsidiarité des territoires. Cette approche a été confirmée deux ans plus tard par l'instruction du Gouvernement relative aux projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) du 7 mai 2019. Il y aura donc plusieurs PTGE sur le périmètre du SAGE Garonne, sur lesquels la CLE devra rendre un avis, et qui seront également suivis en Inter-SAGE.

Le cadre stratégique du SAGE prévoyait que les contributions à la résorption du déficit doivent reposer sur le déploiement d'un ensemble de solutions, ou « mix-hydrrique », dont la mise en place de réserves structurantes dans le cadre de démarches de concertation type projet de territoire.

Le SAGE pose donc le triptyque hiérarchisé suivant : 1- économiser, 2- optimiser l'existant, puis 3- créer des retenues si nécessaire, en concertation dans le cadre de PTGE. Ces derniers devront être compatibles avec les orientations et les dispositions du SAGE en appliquant strictement ce principe.

Ce seront donc les PTGE, à l'image de celui sur Garonne amont, qui trancheront la question de la mise en place de réserves structurantes sur leurs périmètres, en concertation et ce, au plus proche des territoires. La réflexion est donc conduite plus localement et c'est à la CLE de rappeler les objectifs de solidarité amont-aval et de veiller aux équilibres globaux tout en apportant une expertise plus globale.

Le SAGE replace aussi la question de la gestion quantitative dans une réflexion plus globale : volumes prélevables multi-usages, qualité des eaux et des milieux aquatiques, préservation de la biodiversité, approche sociétale pour un véritable partage de l'eau multi-usages...

Un soutien des actions sera également apporté par le technicien SIG (structuration des bases de données, cartographies, traitement de données, etc.). Ce dernier assurera tout le travail de valorisation, de traitement et de mise à disposition des données acquises dans le cadre des différentes missions. Il permettra également, dès que cela sera possible, d'internaliser des traitements qui sont actuellement externalisés via des prestations. Enfin, un plan de communication « cadre » sera établi pour 3 ans pour promouvoir les actions conduites, en lien avec les animations territoriales et les projets locaux pour tendre vers la création d'une identité Garonne partagée (dispositions de l'objectif général IV du SAGE).